

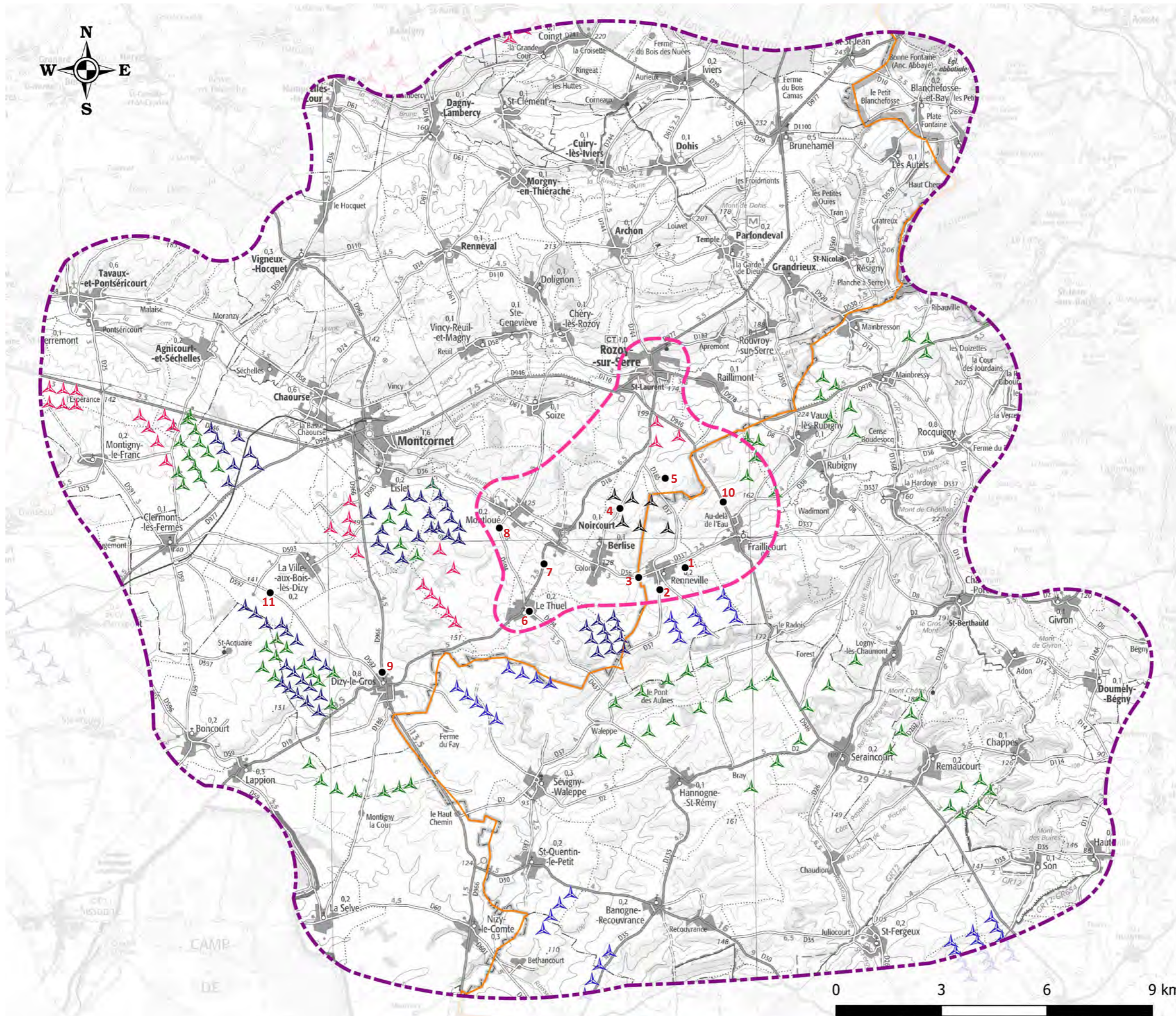
Critères d'évaluation	Conclusions
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km	De nombreux parcs éoliens se trouvent à moins de 5km des bourgs et occupent des angles importants sur l'horizon compte tenu de leur proximité. En majeure partie le futur parc de la Vallée Bleue se fonde dans le contexte éolien présent et contribue faiblement à cet indice.
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10km (les angles déjà interceptés par un parc à moins de 5km sont indiqués entre parenthèse)	
Indice d'occupation des horizons (<120°)	
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire	Le nombre d'éoliennes est important sur ce territoire avec une concentration des éoliennes aux mêmes endroits ce qui entraîne des densités plutôt fortes mais accueillant des angles de respiration important. Le choix d'implantation du futur parc de la Vallée Bleue se mêle aux parcs éoliens existants, augmentant de peu la densité actuelle mais permettant de conserver les espaces de respiration existants.
Indice de densité sur les horizons occupés (Nb d'éolienne/angle d'horizon) (<0.1)	
Espace de respiration (>160°)	Les parcs sont relativement groupés, leurs implantations dans l'espace permet de conserver des espaces de respiration, certes insuffisant, mais majoritairement plus important que l'angle de champs de la vision humaine (60°). Le futur parc de la Vallée Bleue n'influencera que peu cet indice.
Saturation visuelle?	Il y a un risque de saturation visuelle dans la majorité des cas, qui s'explique par la présence importante de l'éolien de manière générale. Toutefois, le futur parc de la Vallée Bleue n'influence que très peu cette saturation théorique. Il n'influence dans la plupart des cas que la densité, en raison de sa logique d'implantation en renfort de l'existant.

Le contexte éolien du territoire d'implantation du projet de la Vallée Bleue est important avec une occupation prégnante au sud. Il est à souligner que le territoire d'implantation présente un risque de saturation visuelle théorique avant même l'implantation du projet de la Vallée Bleue.

Sa contribution est donc faible bien que depuis certaines communes, comme Berlise et Renneville, l'augmentation des angles d'occupation soit conséquente.

La partie qui suit présente des photomontages pris à 360° aux entrées ou aux sorties des principaux bourgs saturés ou encore depuis des points de vue sélectionnés dans le carnet de photomontages. Les commentaires de ces photomontages à 360° permettront de préciser et de nuancer le cas échéant l'étude de la saturation précédente.

Ces photomontages, présentés en vue filaire et en vue réaliste, sont divisés en deux panoramas de 180°.



Points de vue Photomontages à 360°

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Août 2020

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

-  Eoliennes projet
- Aires d'étude**
 -  Aire d'étude immédiate
 -  Aire d'étude rapprochée
- Limite administrative**
 -  Limite départementale Aisne/Ardennes
- Parcs éoliens**
 -  En service
 -  Accordés
 -  En instruction
- Points de vue**
 -  Localisation

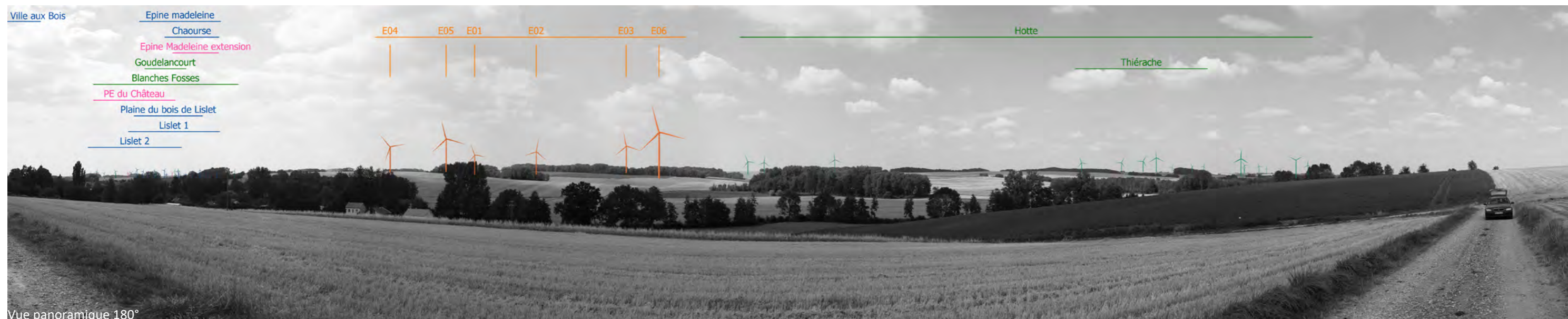
Num PDV	Titre	Correspondance carnet de photomontage (PM)
1	Depuis le Chemin agricole à l'Est de Renneville	PM 29
2	Depuis la D37, en entrée Sud de Renneville	PM 30
3	Depuis la limite départementale sur la D36, entre la sortie ouest de Renneville et l'entrée Est de Berlise	Nouveau PM
4	Depuis la voie communale entre Berlise et Rozoy-sur-Serre	PM 47
5	Depuis le chemin agricole menant à la Mainferme	PM 45
6	Depuis le centre-bourg du Thuel, au niveau d'une ouverture dans la trame bâtie	PM 34
7	Depuis le Mont Souffla, sur la D18 entre Le Thuel et Noircourt	PM 35
8	Depuis l'entrée sud de Montloué, sur la D594, au point culminant du plateau	Nouveau PM
9	Depuis la sortie Nord de Dizy-le-Gros, sur la D966, au point culminant du plateau	Nouveau PM
10	Depuis la sortie Nord de Fraillicourt, sur la D946, à proximité du lieu dit "Au-delà-de-l'eau"	Nouveau PM
11	Depuis la D592, au Sud-Ouest de la Ville-aux-Bois-les-Dizy	PM 19

1 - Depuis le Chemin agricole à l'Est de Renneville (correspondance PDV 29 du carnet de photomontages)



Ce point de vue utilise l'emplacement du photomontage n°29 en sortie Est de Renneville. Localisé en hauteur vis-à-vis de la sortie du village (D337) et depuis un chemin agricole peu emprunté, les visibilités théoriques sur le contexte éolien et le projet de la Vallée Bleue sont maximisantes. Ce premier photomontage s'oriente en direction du Sud où plusieurs parcs éoliens sont visibles dans un rayon de 5 km autour du village. Si les ondulations du relief limitent la perception des parcs lointains, l'angle occupé par le motif éolien reste important. Toutefois, depuis la route départementale D337, la topographie plus marquée limitera considérablement la visibilité des parcs. Depuis le chemin agricole, les éoliennes de Renneville, de Terre de Beaumont et de Sevigny Waleppe sont visibles. Toutefois, les machines du parc accordé de HSR sont quasi invisibles, occultées par le contexte topographique. Le motif éolien est de fait quelque peu allégé.

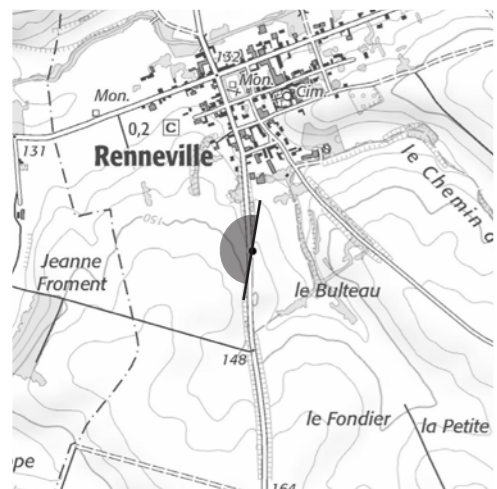
En prenant en compte la réalité topographique du terrain ainsi que la végétation, ce photomontage confirme la présence d'un angle d'occupation important au Sud du village de Renneville mais la prégnance du motif éolien est fortement réduite.



Ce point de vue se situe à l'emplacement du photomontage n°29 illustrant la sortie Est de Renneville depuis un chemin agricole, en hauteur vis-à-vis de la voirie principale. Ce second photomontage s'oriente en direction du Nord et du projet éolien de la Vallée Bleue. Les parcs de Plaine du Bois de Lislet, de Lislet 1 et 2 sont visibles dans une faible proportion en raison de leur éloignement. Une partie des éoliennes est en effet masquée par le relief et la végétation. Au Nord-Est, les éoliennes de Hotte et de Thiérache sont visibles. Quant au futur parc de la Vallée Bleue, il apporte un nouvel d'occupation et vient supprimer l'espace de respiration actuel.

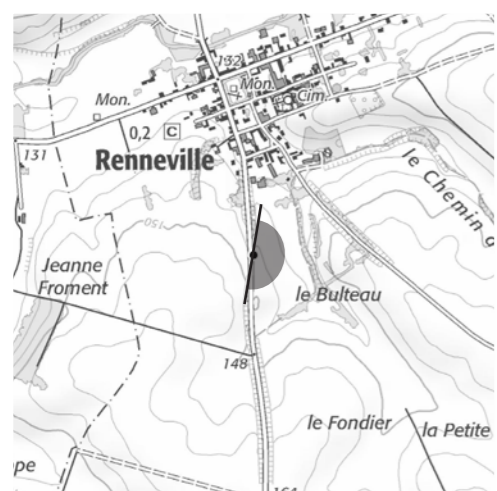
Bien que ce photomontage présente une visibilité importante sur les éoliennes du futur parc de la Vallée Bleue, les vues théoriques depuis la sortie Est du village et la D337, légèrement encaissée, seront fortement réduites par la végétation arborée et les ondulations du relief. Le risque de saturation visuelle pour le bourg de Renneville est donc à modérer.

2 - Depuis la D37, en entrée Sud de Renneville (correspondance PDV 30 du carnet de photomontages)



Ce point de vue se situe au Sud de Renneville, depuis la D37. Ce premier photomontage s'oriente en direction de l'Ouest et du Nord. Les éoliennes du parc de Terre de Beaumont, situées dans le rayon des 5km autour du bourg, sont quasi imperceptibles et seuls les bouts de pâles émergent discrètement au-dessus des parcelles agricoles. La végétation et le relief prononcé à l'entrée du bourg isolent ce dernier du motif éolien. Aucun parc situé dans le rayon des 10km n'est perceptible. Quant aux futures éoliennes de la Vallée Bleue, elles créent un nouvel angle d'occupation au nord du bourg et viennent supprimer l'angle de respiration principal.

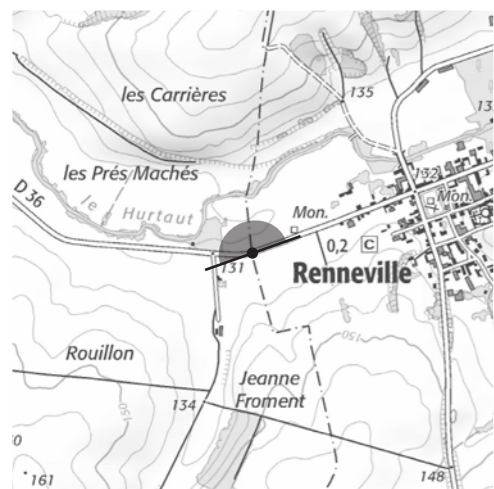
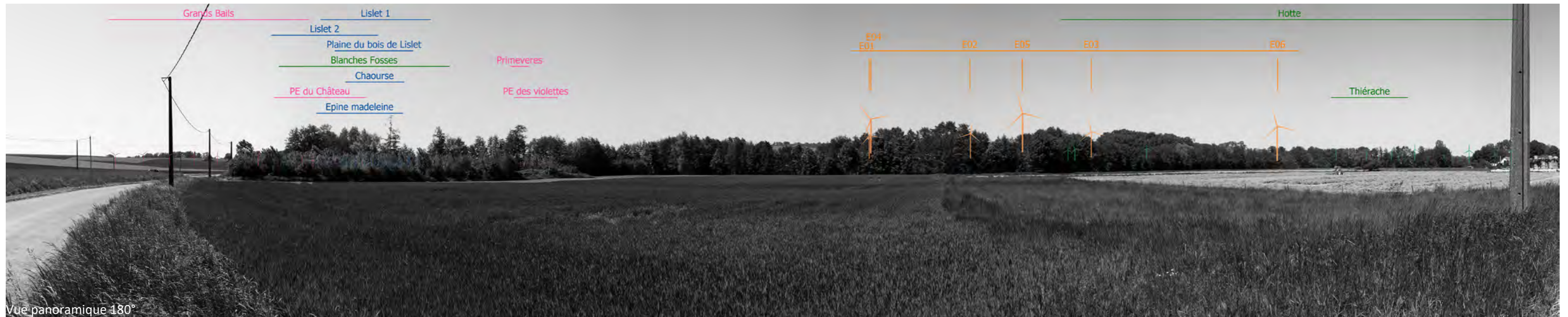
Ainsi en prenant en compte la réalité topographique, la végétation et les densités du bâti, ce photomontage montre que seules les éoliennes du futur parc de la Vallée Bleue seront discernables. Ce photomontage permet donc de modérer les valeurs des angles d'occupation sur l'horizon depuis le village de Renneville.



Ce point de vue se situe au Sud de Renneville, depuis la D37. Ce second photomontage s'oriente en direction de l'Est et du Sud. Le parc construit de Renneville, dans le rayon des 5km autour du bourg est visible bien qu'une partie de ses machines, essentiellement les mâts, soit masquée par la végétation ou le relief. L'angle d'occupation principal est complété par la visibilité d'une partie du parc accordé de HSR. Toutefois, les éoliennes les plus au Sud (extrême droite du panoramique) sont invisibles, totalement occultées par le relief. Plus au Nord (gauche du panoramique), le motif éolien réapparaît avec les aérogénérateurs des parcs de Thiérache et de Hotte. Cependant, la visibilité des machines est plus faible, réduite par l'éloignement supérieur et par des masques végétatifs importants.

De nombreuses éoliennes sont visibles sur l'horizon. Cependant, comparé à l'étude cartographique, le risque de saturation visuelle théorique est nettement moins marqué d'après le photomontage A 360°. La topographie et les masques boisés jouent un rôle important dans la perception des parcs éoliens. Par ailleurs, le photomontage illustre une vue depuis une entrée du bourg et non depuis le cœur même du bourg, où sont concentrées les habitations, elles mêmes bénéficiant d'une situation topographique autre, à proximité d'un cours d'eau et entourées de masses végétales bloquant les vues sur les paysages extérieurs.

3 - Depuis la limite départementale sur la D36, entre la sortie ouest de Renneville et l'entrée Est de Berlise

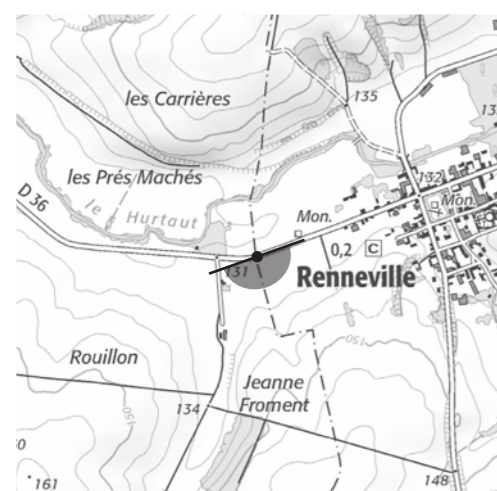


Ce point de vue se situe à l'Ouest de Renneville au niveau de la limite départementale. Ce premier photomontage s'oriente en direction du Nord et du projet éolien de la Vallée Bleue. A l'Ouest du bourg, les éoliennes de Grands Bails, situées dans le rayon des 10km autour de Renneville apparaissent. Toutefois, seule une partie du parc éolien est perceptible et les visibilitées se limitent aux pales. La végétation et le relief masquant la majeure partie des machines. Quant aux nombreuses éoliennes des parcs de Lislet 1 et 2, de Plaine du Bois de Lislet et des parcs plus lointains, aucune d'entre elles ne sont visibles. Les boisements présents autour de Renneville suffisent à masquer ces parcs éoliens. Plus proche du bourg, les futures éoliennes de la Vallée Bleue apparaissent en revanche dans le champ visuel. Elles prennent place en arrière-plan de masses boisées et laissent apparaître l'intégralité de leur rotor. Puis, dans la continuité du projet éolien, les éoliennes de Thiérache sont perceptibles. Mais l'éloignement plus important les rend très peu prégnantes dans la scène paysagère.

En prenant en compte la réalité topographique du terrain ainsi que la végétation et la densité du bâti, ce photomontage permet de modérer les résultats de l'étude de la saturation visuelle initiale.



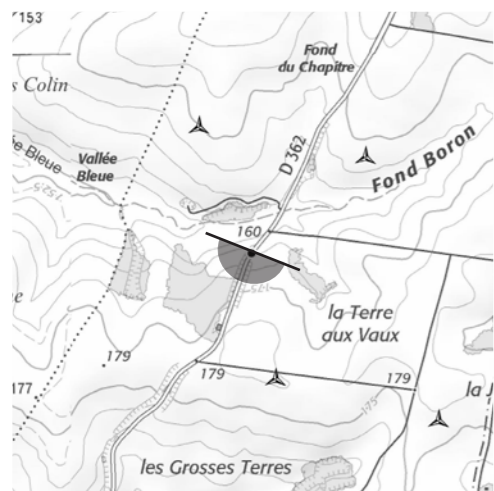
Vue panoramique 180°



Ce point de vue se situe à l'Ouest de Renneville au niveau de la limite départementale. Ce second photomontage s'oriente en direction du Sud, où le parc construit de Renneville, situé dans le rayon des 5km autour du bourg est perceptible. Cependant ses éoliennes ne sont que partiellement visibles. Le relief et la végétation masquent une partie des mâts. Quant au parc accordé de HSR, augmentant l'angle d'occupation d'un point de vue cartographique, ses éoliennes sont en réalité quasi invisibles. Seules quelques pâles émergent discrètement au-dessus des cultures. En direction du Sud-Ouest, le parc éolien Terre de Beaumont est visible mais l'angle d'occupation qu'il représente est restreint par la végétation qui masque quelques une de ses éoliennes. Plus loin, le parc de Sevigny Waleppe est presque imperceptible.

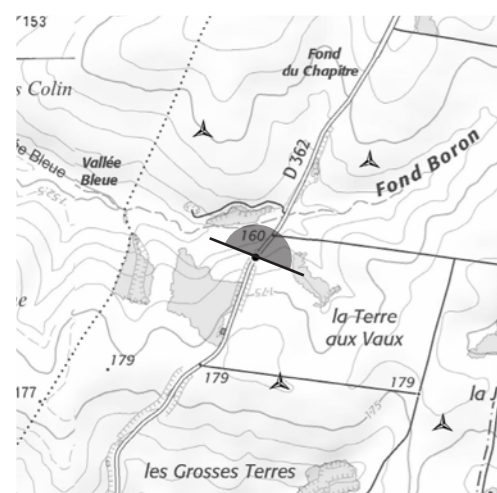
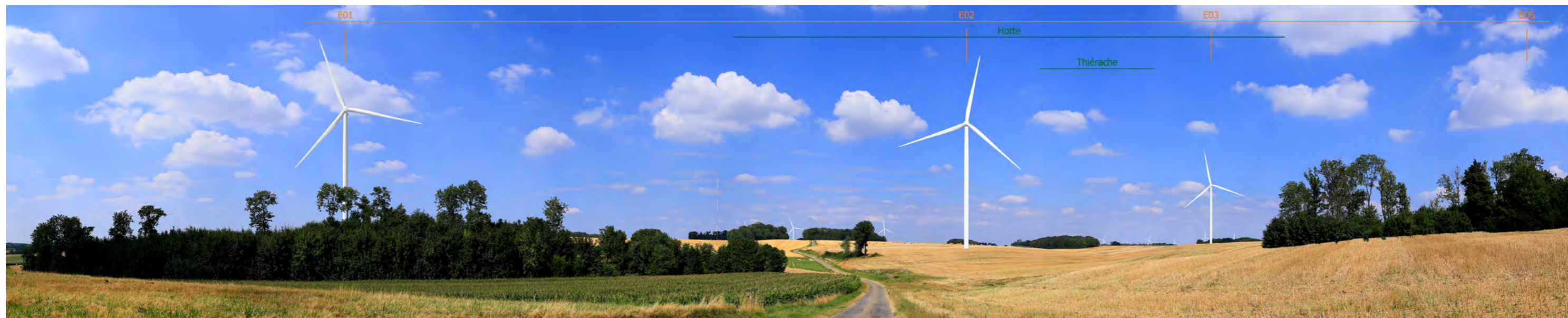
Les multiples angles d'occupation représentés par les parcs éoliens visibles confirment un risque de saturation visuelle pour le bourg de Renneville. Toutefois, ce photomontage à 360° permet aussi de modérer ce risque. Il apparaît en effet qu'un certain nombre d'éoliennes soient masquées par le contexte topographique et végétal. Ainsi, plusieurs espaces de respiration peuvent être identifiés. Par ailleurs, le photomontage représente une vue depuis l'extérieur du bourg, qui n'est pas représentative de l'expérience vécue par les habitants du village, localisé davantage au creux de la topographique, à proximité du cours d'eau de l'Hurtaut.

4 - Depuis la voie communale entre Berlise et Rozoy-sur-Serre (correspondance PDV 47 du carnet de photomontages)



Ce point de vue se situe entre Berlise et Rozoy-sur-Serre, depuis l'axe routier traversant le futur parc éolien de la Vallée Bleue. Ce premier photomontage s'oriente en direction du Sud et offre une pleine visibilité sur les éoliennes E4 et E5. Cependant, depuis la route, le relief ondulé des plaines agricoles empêche toutes visibilités sur les parcs éoliens situés au Sud de Renneville. A l'Ouest, soit à l'extrême droite sur le panoramique, de nombreux parcs éoliens sont également masqués par le relief et la végétation. Seules quelques éoliennes de Epine Madeleine semblent perceptibles mais au-delà du rayon des 10km de l'étude de la saturation visuelle.

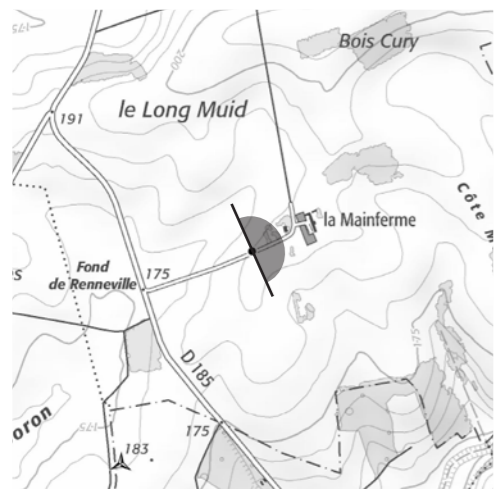
En prenant en compte la réalité topographique du terrain ainsi que la végétation, ce photomontage permet d'atténuer les risques de saturation visuelle depuis le Nord de Berlise et l'axe routier. Il permet même d'identifier des espaces de respiration, essentiellement tournés vers le Sud-Ouest.



Ce point de vue se situe entre Berlise et Rozoy-sur-Serre, depuis l'axe routier traversant le futur parc éolien de la Vallée Bleue. Ce second photomontage s'oriente en direction du Nord, mettant en évidence les aérogénérateurs E1, E2 et E3. Seule l'éolienne E6 est invisible, masquée par la végétation et la topographie. Depuis ce point de vue à l'intérieur du parc éolien, le motif éolien se retrouve forcément dans le champ visuel de l'observateur. Cependant, indépendamment du projet de parc, le motif éolien est peu présent. Il apparaît toutefois à l'horizon, représenté par les éoliennes accordées de Hotte et de Thiérache. Cependant, le relief légèrement mouvementé permet de réduire considérablement ces visibilités. Le motif éolien est peu prégnant et le risque lié à la saturation visuelle par l'ajout d'un nouveau parc est au final faible depuis ce point de vue.

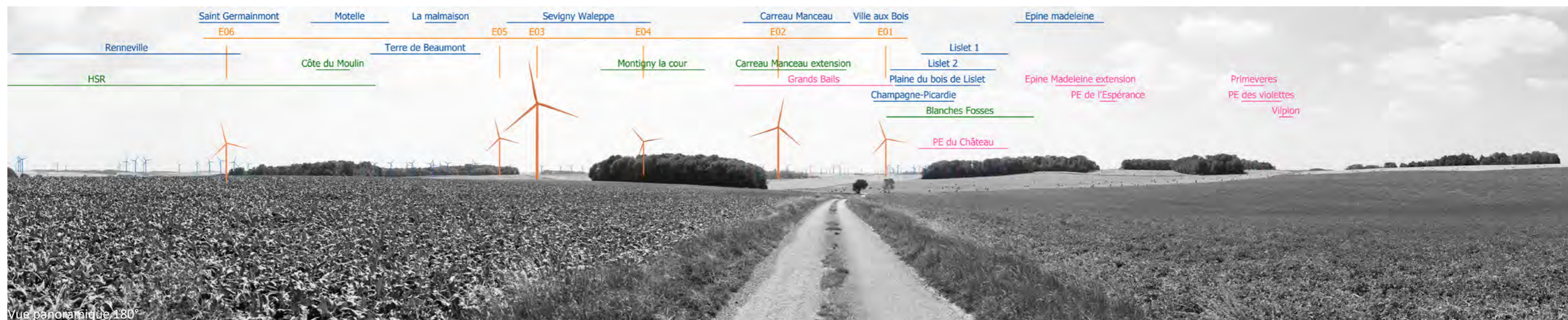
Le photomontage à 360° représente une vue depuis un axe routier de faible fréquentation. L'effet de saturation sur ce secteur présente peu d'impacts pour les riverains.

5 - Depuis le chemin agricole menant à la Mainferme (correspondance PDV 45 du carnet de photomontages)

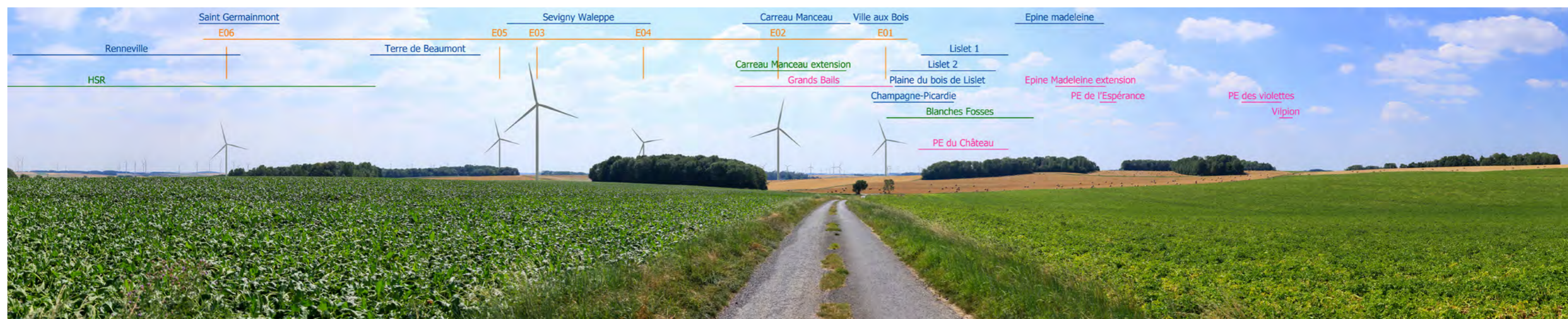


Ce point de vue se situe sur le chemin d'accès menant à la Mainferme. Ce premier photomontage s'oriente en direction de la ferme où la végétation arborée masque les bâtiments. Depuis ce point de vue, 3 des éoliennes du parc de Hotte, situées au Nord-Ouest (gauche sur le panoramique), sont visibles. Le reste du parc est invisible, masqué par la végétation. En direction du Sud-Est, le parc de HSR laisse apparaître quelques une de ses machines. Leur perception est très faible, réduite en grande partie par la végétation arborées du second plan et l'éloignement conséquent du parc.

Ainsi, la prise en compte de la réalité topographique du terrain et de la végétation existante permettent de réduire fortement la perception visuelle des angles d'occupation. Ces zones alors dépourvues d'éoliennes dans le champ visuel deviennent des espaces de respiration secondaires.



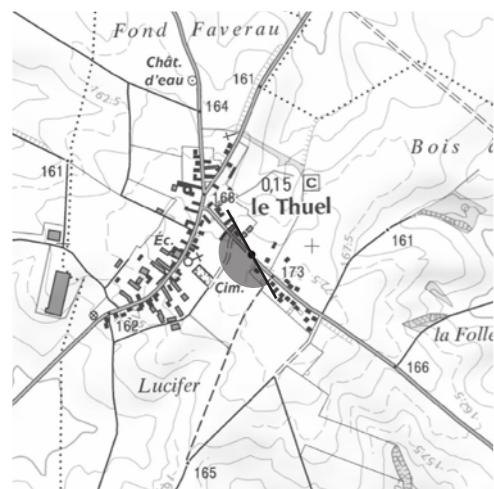
Vue panoramique 180°



Ce point de vue se situe sur le chemin d'accès menant à la Mainferme. Ce second photomontage s'oriente en direction de l'Ouest et du projet éolien de la Vallée Bleue. Les futures éoliennes sont toutes visibles et forment un large angle d'occupation sur l'horizon. Le motif éolien est dense, complété au Sud (gauche sur la panoramique) par les éoliennes de Renneville et de HSR. Celles de Terre de Beaumont, légèrement plus au Nord sont perceptibles mais les boisement situés en avant-plan de celles-ci masquent une partie des mâts. En arrière-plan du parc de la Vallée Bleue, les éoliennes de Sévigny Waleppe, de Carreau Manceau ou encore de la Ville aux Bois sont peu perceptibles. Elles sont toutefois distantes de plus de 10km et ne sont donc pas considérées dans l'étude de la saturation visuelle. Toutefois, elles permettent de souligner le fait que la futur parc de la Vallée Bleue s'intègre dans un angle déjà occupé par le motif éolien. Sur la frange Nord-Ouest (droite sur le panoramique), la pente ascendante du relief limite les vues lointaines et crée un espace de respiration.

Le photomontage à 360° représente une vue depuis le chemin d'accès à la Mainferme. Il n'est donc pas représentatif des vues futures enregistrées depuis le lieu d'habitation, qui par ailleurs s'inscrit dans un cadre végétal dense et semble davantage préservé du motif éolien.

6 - Depuis le centre-bourg du Thuel, au niveau d'une ouverture dans la trame bâtie (correspondance PDV 34 du carnet de photomontages)

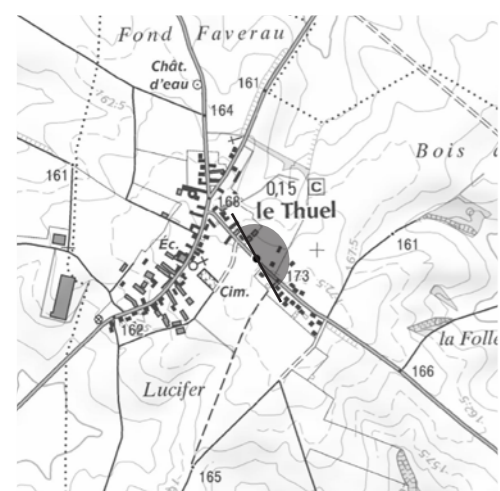


Ce point de vue se situe au sud-est de Le Thuel, au niveau d'une ouverture dans la trame bâtie. Ce premier photomontage s'oriente dans une direction générale Sud-Ouest, opposée au projet de la Vallée Bleue. Depuis ce point de vue, le parc éolien de Sévigny Waleppe situé dans le rayon des 5km autour du bourg de Le Thuel est perceptible. Toutefois, sa visibilité est réduite à 7 éoliennes, réduisant son angle d'occupation. La trame bâtie et végétale masquent une partie du parc. En arrière-plan, les éoliennes de Montigny la Cour (rayon des 10km autour du bourg) sont presque invisibles. Leurs visibilité se limitent à quelques rotors seulement. Quant aux multiples parcs éoliens situés à l'Ouest du village, seules une éolienne du parc instruit de Grands Bails est visible ainsi que l'extrémité de deux pales des éoliennes accordées de Blanches Fosses. Le motif éolien est alors presque inexistant en direction du centre-bourg, occulté par la trame bâtie, la végétation et le relief.

Ainsi, ce premier photomontage réalisé à l'Est de Le Thuel permet de modérer considérablement le risque de saturation visuelle.



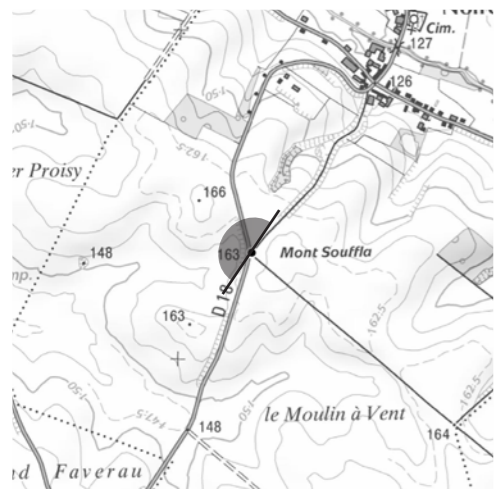
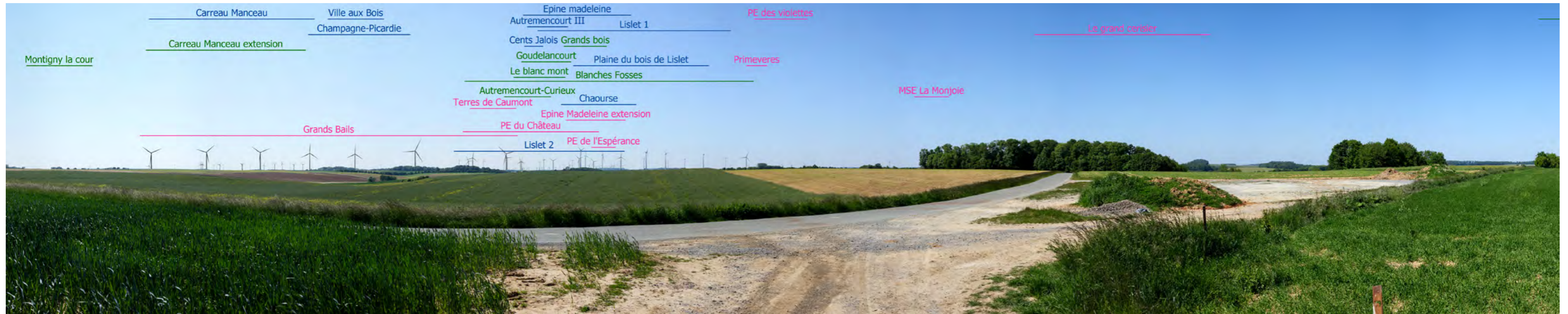
Vue panoramique 180°



Ce point de vue se situe à l'Est de Le Thuel, au niveau d'une ouverture dans la trame bâtie. Ce second photomontage s'oriente en direction du Nord-Est et du projet éolien de la Vallée Bleue. 5 des 6 éoliennes sont visibles et viennent occuper la perspective paysagère présente entre les habitations. Toutefois, elles ne suppriment pas un angle de respiration existant. Elles s'intègrent en effet en avant-plan d'un motif éolien déjà présent, représenté par les éoliennes accordées de Hotte et de Thiérache, localisées dans le rayon des 10km autour du bourg. Quant aux parcs construits de Renneville et de Terre de Beaumont situés à l'Est du bourg, ils sont invisibles. Il en est de même pour le parc accordé de HSR. Pour ces trois parcs, le contexte bâti, la végétation et le relief suffisent à masquer l'intégralité des éoliennes. L'angle d'occupation n'est donc pas perceptible depuis ce point de vue.

En prenant en compte la réalité topographique du terrain, la végétation et la densité du bâti, le photomontage à 360° permet de modérer l'impact du projet éolien de la Vallée Bleue sur le risque de saturation visuelle potentielle du bourg de Le Thuel.

7 - Depuis le Mont Souffla, sur la D18 entre Le Thuel et Noircourt (correspondance PDV 35 du carnet de photomontages)

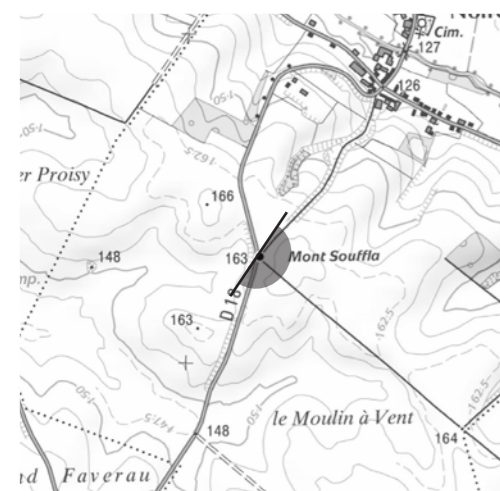
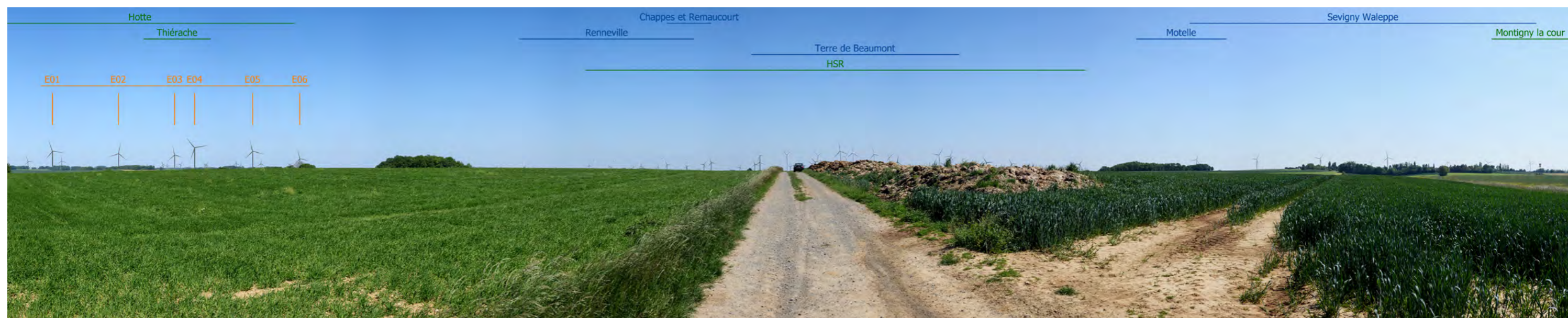


Ce point de vue se situe au Lieu-dit du Mont Souffla, point culminant sur la D18 entre Le Thuel et Noircourt. Ce premier photomontage s'oriente dans une direction générale Nord-Ouest, opposée au projet éolien de la Vallée Bleue. Depuis ce point de vue culminant et offrant des vues lointaines, le motif éolien est très présent, créant de larges angles d'occupation. Dans un rayon de 5km autour de ce point de vue, les éoliennes de Grands Bails, de Blanche Fosse, de Lislet 1 et 2, ou encore de Plaine de Bois de Lislet sont visibles. Avec une absence de masque visuel, les éoliennes se superposent les une aux autres créant un contexte éolien très dense sur l'horizon. En revanche, en direction du Nord, le motif éolien est quasiment absent du paysage et confère un large angle de respiration. La végétation arborée cumulée au relief permettent de masquer la majeure partie des parcs éoliens en instruction.

Ainsi, ce premier photomontage réalisé depuis le Mont Souffla au Nord de Noircourt permet de confirmer l'existence d'un large angle de respiration.



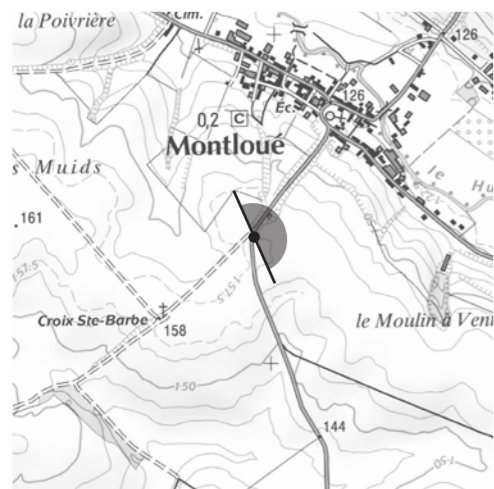
Vue panoramique 180°



Ce point de vue se situe au Lieu-dit du Mont Souffla, point culminant sur la D18 entre Le Thuel et Noircourt. Ce second photomontage s'oriente dans une direction générale Sud-Est. Au Nord-Est, soit à gauche du panoramique, l'ensemble du projet éolien de la Vallée Bleue est perceptible. Seuls quelques pieds de mâts sont dissimulés par la végétation et le relief. Bien que le parc soit intégralement visible depuis le Mont Souffla, il s'intègre à l'angle d'occupation des parcs accordés de Hotte et de Thiérache, situés dans le rayon des 10km autour du bourg de Noircourt et ne vient donc pas créer un nouveau motif éolien dans une zone de respiration. La position culminante du point de vue permet également d'apercevoir aisément les parcs éoliens de Renneville, de Terre de Beaumont, de HSR et de Sévigny Waleppe. Localisés à des distances variables, la visibilité des éoliennes oscille de la pale (éolienne E6) à l'éolienne presque intégrale (éolienne E4).

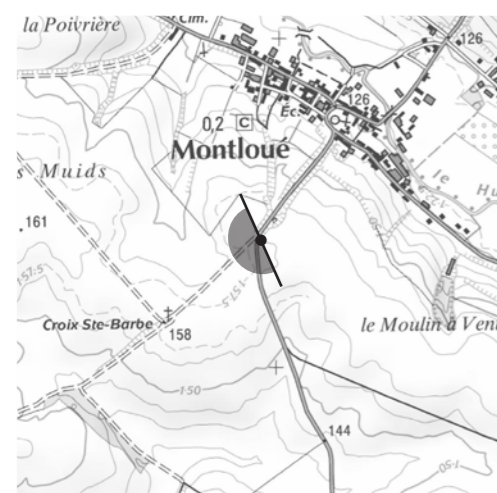
Depuis ce point de vue, le motif éolien est très présent et prégnant dans la scène paysagère mais hétérogène en fonction de l'orientation visuelle. Ceci dit, le photomontage à 360° illustre la vue depuis un point culminant du territoire, en dehors des lieux de vie. Par ailleurs, l'impact du projet éolien de la Vallée Bleue sur les risques liés à la saturation visuelle est faible. Le projet s'intègre à un angle d'occupation déjà présent et ne vient que très peu perturbé l'angle de respiration existant.

8 - Depuis l'entrée sud de Montloué, sur la D594, au point culminant du plateau



Ce point de vue se situe au Sud de Montloué, au sein d'un secteur les plus haut et ouvert de la RD 594. Ce premier photomontage s'oriente dans une direction générale Nord-Est, soit celle du projet éolien de la Vallée Bleue. Positionné à quelques centaines de mètres du bourg de Montloué, sur les hauteurs du plateau agricole, les 6 éoliennes de la Vallée Bleue apparaissent dans le champ de vision de l'observateur. L'implantation du futur parc en double ligne permet de réduire son angle d'occupation, qui intègre d'ailleurs en partie celui représenté par les parcs accordés de Hotte et de Thiérache tous deux situés dans le rayon des 10km. En direction du Sud-Est, les parcs de Renneville et de HSR sont perceptibles mais les masses boisées situées en avant-plan du motif réduisent considérablement leurs visibilitées.

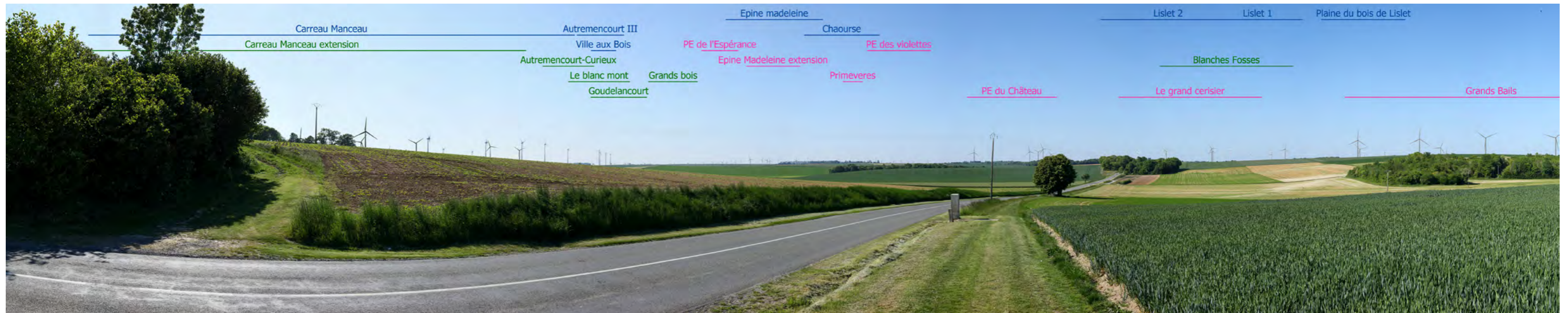
La prise en compte du relief et de la végétation permet de modérer le risque lié à la saturation. En effet, des angles occupés par le motif éolien se retrouvent presque invisibles lorsque le relief et/ou la végétation s'interposent en amont de celui-ci. Ce panoramique confirme également l'important angle de respiration présent au Nord (gauche du panoramique).



Ce point de vue se situe sur la D594, au Sud de Montloué. Ce second photomontage s'oriente dans une direction générale Sud-Ouest. Au Sud-Est, soit à gauche du panoramique, les parcs de Terre de Beaumont et de HSR sont visibles en continuité des éoliennes de Renneville. Puis, au Sud, le parc de Sévigny Waleppe est pleinement visible. Ses éoliennes implantées en ligne occupent un large angle sur l'horizon. Enfin, en direction de l'Ouest et du Nord-Ouest, de petits boisements limitent les vues lointaines. Ces filtres visuels sont un tampon au motif éolien mais les ouvertures paysagères qu'ils dessinent laissent percevoir de nouveau ce motif avec les parcs de Lislet 1, Lislet 2 et Plaine de Bois de Lislet notamment.

Ainsi, depuis ce point de vue, le motif éolien est très présent mais peu prégnant, sauf en direction du Nord et de l'espace de respiration principal. Par ailleurs, le parc de la Vallée Bleue ne vient pas perturber ce dernier par sa localisation à l'est du bourg. Enfin, si depuis ce point de vue le contexte éolien est dense et laisse supposer un fort risque lié à la saturation visuelle, l'emplacement utilisé pour la réalisation de ce photomontage à 360° (depuis un point culminant du plateau agricole) n'est pas représentatif du bourg et du lieu de vie où résident les habitants de Montloué. Le risque lié à la saturation visuelle est donc à modérer.

9 - Depuis la sortie Nord de Dizy-le-Gros, sur la D966, au point culminant du plateau



Ce point de vue se situe à la sortie Nord de Dizy-le-Gros, sur la D966 au niveau du point culminant. Ce premier photomontage s'oriente dans une direction générale Nord-Ouest et fait dos au projet éolien de la Vallée Bleue. La sortie Nord du village culmine le plateau agricole et offre à son observateur un vaste panorama sur le territoire agricole et les parcs éoliens qui l'occupent. Ainsi, les éoliennes de Carreau Manceau (gauche sur le panoramique) présentes dans le rayon des 5km autour du bourg sont pleinement visibles. Elles occupent un large angle d'occupation mais le relief dissimule une partie de leurs mâts. Puis, de l'Ouest jusqu'au Nord-Est, les parcs éoliens d'Epine Madeleine, de Chaourse, de Lislet 2 et 1 et de Plaine de Bois de Lislet sont perceptibles.

Le motif éolien compose l'horizon mais la taille apparente des éoliennes s'élève rarement au-dessus des verticales apportées par les masses boisées ou autres installations humaines (lignes électriques...).

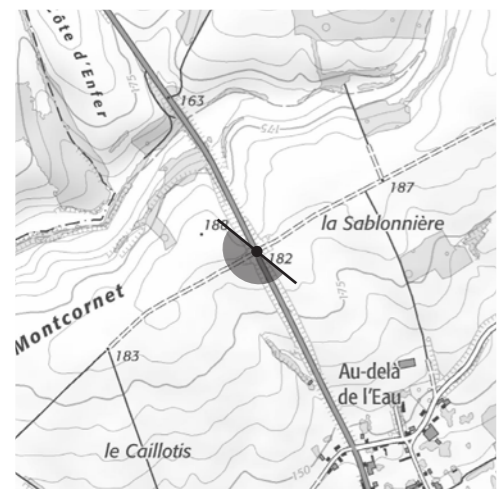
Si ce photomontage témoigne de la prégnance du motif éolien, il confirme la présence d'un risque de saturation visuelle pour le village de Dizy-le-Gros, potentiellement renforcé par les parcs instruits de Grands Bails, de Grand Cerisier ou encore de PE du Château qui viennent supprimer des espaces de respiration résiduels.



Ce point de vue se situe à la sortie Nord de Dizy-le-Gros, sur la D966. Ce second photomontage s'oriente dans une direction générale Sud-Est, soit celle du village. A l'extrême gauche du panoramique, soit au Nord-Est de Dizy-le-Gros, les futures éoliennes de la Vallée Bleue sont invisibles. Elles n'impactent donc pas le risque lié à la saturation visuelle. En effet, localisées dans le rayon des 10km autour du bourg, elles sont masquées par le contexte topographique et les masses boisées présentes en avant-plan. Seules les éoliennes construites de Sévigny Waleppe sont perceptibles et laissent percevoir leurs rotors au-dessus des arbres.

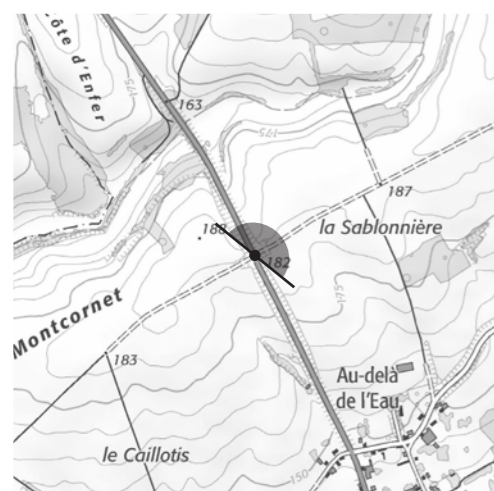
Ce photomontage à 360° illustre l'important contexte éolien présent autour de Dizy-le-Gros. Il met notamment en évidence l'impact visuel des parcs sur l'horizon en sortie Nord du bourg. Cependant, le photomontage montre également une présence importante de la végétation aux abords de la commune. Ainsi, si depuis les sorties le motif éolien dense peut provoquer un certain risque de saturation visuelle, depuis le cœur du bourg et le foyer des ménages, le contexte végétal préservera les lieux de vie du motif éolien.

10 - Depuis la sortie Nord de Fraillicourt, sur la D946, à proximité du lieu dit "Au-delà-de-l'eau"



Ce point de vue se situe au Nord de Fraillicourt, proche de la D946 et à proximité du lieu dit "Au-delà-de-l'eau". Ce premier photomontage s'oriente dans une direction générale Ouest / Sud-Ouest, soit en direction du projet éolien de la Vallée Bleue. L'axe routier quitte le bourg de Fraillicourt, localisé au sein de la vallée de La Malacquoise pour rejoindre le plateau agricole. Ainsi, depuis les hauteurs, le motif éolien apparaît au-dessus des cultures. Au Sud-Ouest (gauche sur le panoramique), de nombreuses éoliennes occupent l'espace, créant un large angle d'occupation sur l'horizon. Les plus visibles correspondent aux parcs de HSR, de Renneville, de Terre de Beaumont et de Sévigny Waleppe.

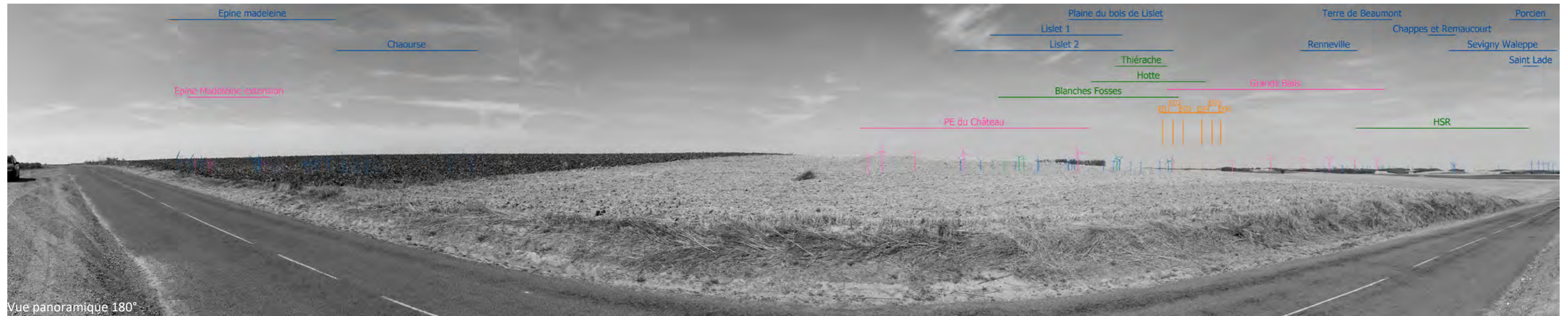
Puis, dans la continuité, les éoliennes de la Vallée Bleue rentrent dans le champ de vision de l'observateur. Elles créent un nouvel angle d'occupation puisque les éoliennes de Plaine du Bois de Lislet ou de Blanches Fosses sont quasi imperceptibles. Seules les potentielles éoliennes de Grand Bails s'intégreront à l'angle d'occupation du parc de la Vallée Bleue et laisseront apparaître une partie de leurs rotors. Toutefois, cette prise de vue est réalisée depuis un chemin agricole et non aux abords immédiats de la D946 qui présente un talus de par et d'autres de la voirie. Cette vue est par conséquent maximisante, alors que depuis l'axe routier, les ondulations du relief absorbent la prégnance du futur parc éolien.



Ce point de vue se situe au Nord de Fraillicourt, sur la D946 à proximité du lieu dit "Au-delà-de-l'eau". Ce second photomontage s'oriente dans une direction générale Nord-Est, opposée au projet éolien de la Vallée Bleue. Depuis ce point de vue, les parcs accordés de Hotte et de Thiérache sont perceptibles. Les visibilités varient de l'éolienne intégrale à la pale seule. En effet, l'ondulation du relief et la végétation existante participent à dissimuler le motif éolien du paysage visible.

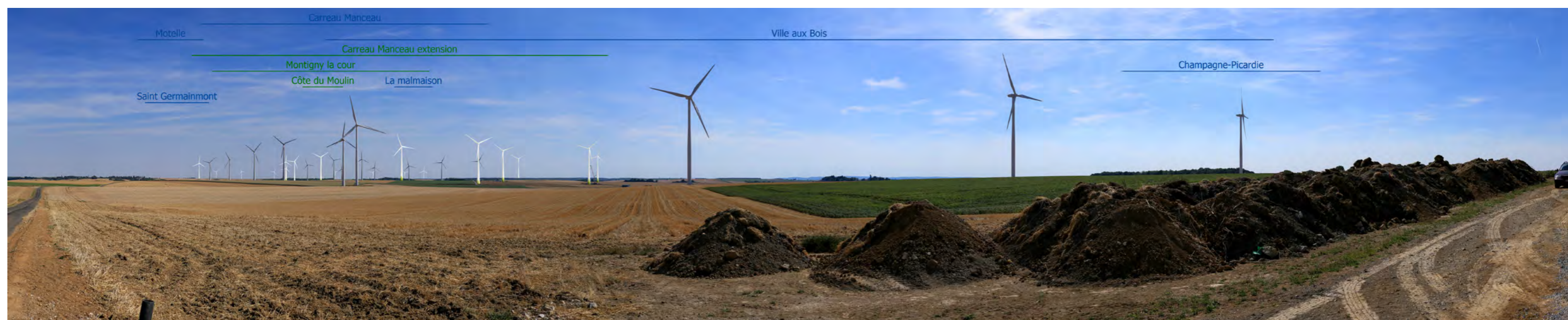
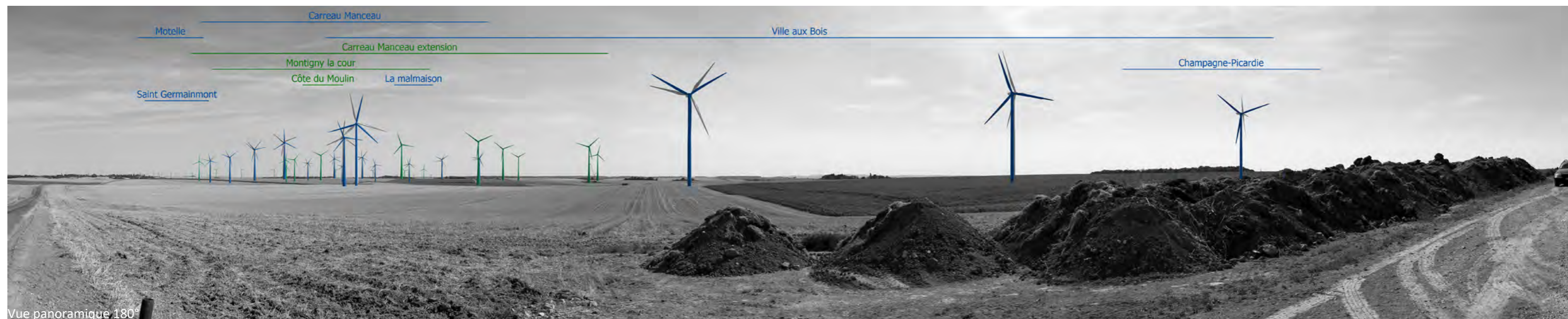
Ce photomontage à 360° montre toutefois une présence importante de l'éolien dans la scène paysagère. Cependant, il met également en avant que ce dernier s'observe essentiellement depuis les hauteurs du plateau agricole, là où les masques à la perception visuelle sont rares. Il n'est pas représentatif du risque lié à la saturation visuelle du bourg de Fraillicourt, implanté dans la vallée et préservé de son environnement extérieur par la végétation et le relief qui l'entourent. L'impact du projet éolien de la Vallée Bleue sur le risque de la saturation visuelle est donc à modérer.

11 - Depuis la D592, au Sud-Ouest de la Ville-aux-Bois-les-Dizy (correspondance PDV 19 du carnet de photomontages)



Ce point de vue se situe au Sud-Ouest de la Ville-aux-Bois-les-Dizy sur la D592. Ce premier photomontage s'oriente dans la direction du projet éolien de la Vallée Bleue et dans une direction plus générale, celle du Nord et du bourg de la Ville-aux-Bois-les-Dizy. L'axe routier traverse le plateau agricole pour rejoindre les communes de Clermont-les-Fermes et de Dizy-le-Gros. Ainsi, depuis ce dernier, le motif éolien apparaît au-dessus des cultures. Les parcs éoliens sont nombreux et composent l'horizon. Quant aux éoliennes du futur parc de la Vallée Bleue, elles présenteront une visibilité très limitée et s'intégreront au motif existant. L'impact du projet est donc faible.

Par ailleurs, le risque lié à la saturation visuelle est à modérer puisque les éoliennes d'Epine Madeleine et de Chaourse sont presque imperceptibles. Seule une partie de leurs pales émerge au-dessus des cultures. L'espace de respiration ressenti est alors beaucoup plus important que celui défini dans l'analyse cartographique.



Ce point de vue se situe au Sud-Ouest de la Ville-aux-Bois-les-Dizy sur la D592. Ce second photomontage s'oriente dans la direction du Sud, opposée au projet éolien de la Vallée Bleue et du bourg de la Ville-aux-Bois-les-Dizy. Depuis ce point de vue et l'axe routier, l'éolien est très prégnant. Les parcs éoliens occupent les parcelles agricoles et exposent leur verticalité. Le motif éolien est dense et occupe de ce fait un vaste angle d'occupation sur l'horizon.

Ce photomontage à 360° présente un fort risque de saturation visuelle par l'importance et la prégnance du motif éolien autour du point de vue. Toutefois, ce risque est à modérer puisque la perception des parcs éoliens depuis l'axe routier est différente de celle vécue depuis la commune. Bien que la Ville-aux-Bois-les-Dizy soit une commune de plateau, la végétation présente autour du bourg ainsi que le bâti lui permettront de disposer de masques visuels efficaces quant à la perception du motif éolien.

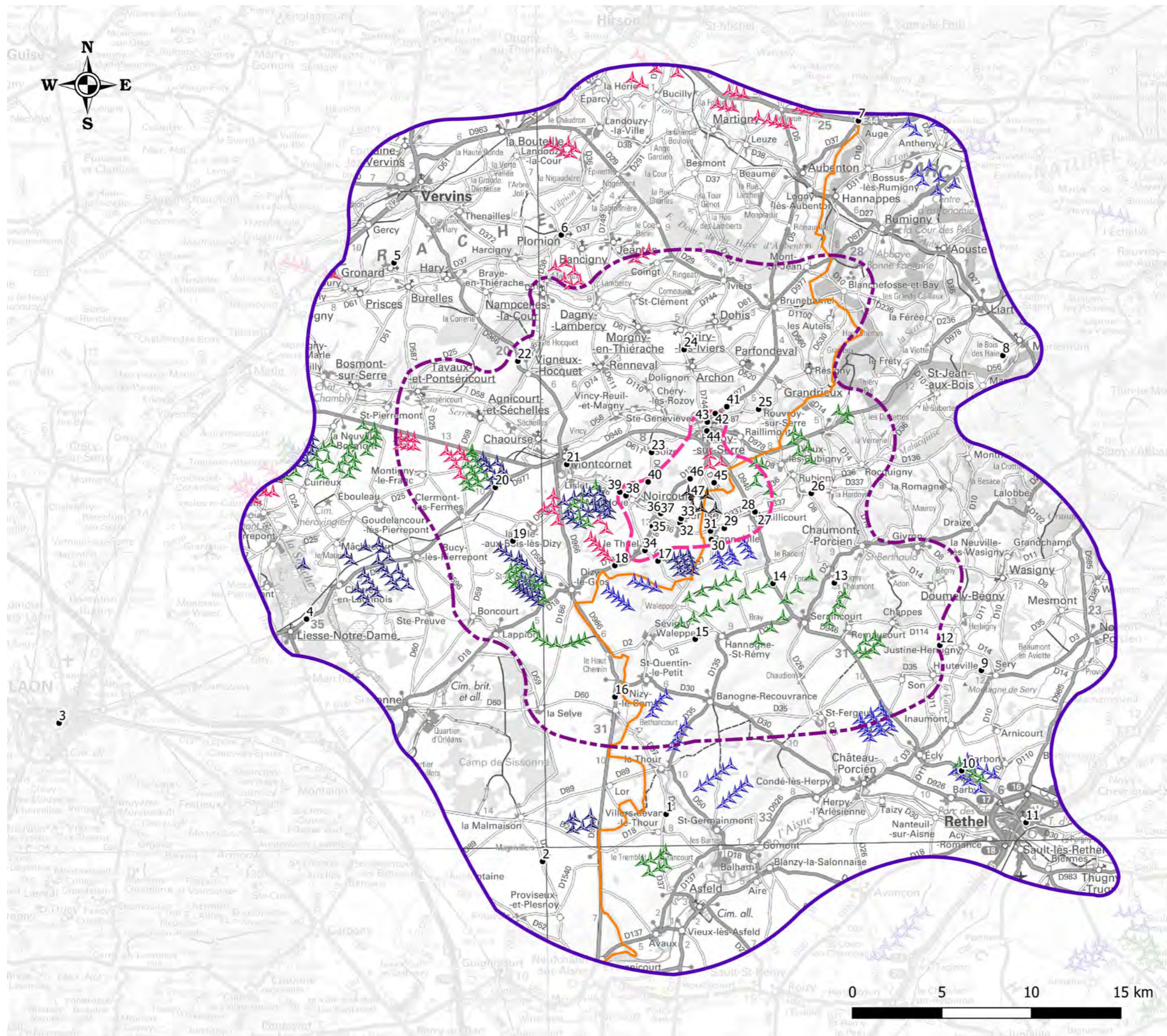
Les photomontages à 360° permettent de confirmer ou à l'inverse de réduire voire annuler un risque potentiel de saturation visuelle. Ils sont à comparer avec les résultats de l'analyse cartographique qui ne prend ni en compte le relief, la végétation et le bâti.

Ainsi, de manière générale, l'ensemble des photomontages à 360° présentés ci-avant permettent de modérer les résultats de l'analyse cartographique. Ceci est d'autant plus vrai pour les bourgs de Berlise et de Renneville qui indiquaient une saturation visuelle théorique fortement modifiée par la création du futur parc de la Vallée Bleue. Là où la saturation semblait forte, de nombreux masques visuels issus de la topographie et de la végétation vont limiter les vues sur les parcs éoliens.

Par ailleurs, la visibilité des parcs lointains au sein des horizons occupés est limitée et le risque de saturation n'est pas aussi élevé qu'attendu.

2 CHOIX DE POINT DE VUE





Points de vue

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2020

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

- ▲ Projet éolien
- Aires d'étude
 - ▭ Aire d'étude immédiate
 - ▭ Aire d'étude rapprochée
 - ▭ Aire d'étude éloignée
- Limite administrative
 - ▭ Limite départementale Aisne/Ardennes
- Parcs éoliens riverains
 - ▲ Eolienne en service
 - ▲ Eolienne accordée
 - ▲ Eolienne en instruction
- Points de vue
 - Localisation

2.1 Choix des photomontages

Selon les différents enjeux paysagers identifiés, un ensemble de points de vues représentatifs de ces enjeux ont été retenus pour étudier l'impact paysager du projet retenu. Pour évaluer de manière fine l'impact paysager du projet éolien de la Vallée Bleue, des photomontages ont été réalisés à partir de points de vue soigneusement choisis. Ils sont au nombre de 47, bien supérieur aux 35 photomontages recommandés dans les études paysagères (guide national éolien).

Un photomontage doit permettre de se faire une opinion précise de la perception visuelle d'un parc éolien dans son environnement. Il est donc nécessaire que les photomontages soient réalisés selon une méthode rigoureuse.

Les prises de vue :

Les photographies sont réalisées avec un appareil photo numérique Canon 6D doté d'un capteur plein format (24x36 mm) de 20 Mpx et d'une focale fixe de 50 mm. L'appareil photo est monté sur une tête panoramique elle-même fixée sur un pied tripode.

Pour chaque point de vue, plusieurs séries de photographies sont réalisées en format portrait tous les 20° afin de réaliser un assemblage panoramique en projection cylindrique.

Les coordonnées GPS sont directement enregistrées dans les données EXIF des photographies, elles sont également relevées à l'aide d'un GPS. Les coordonnées de plusieurs points de repère sont également relevées lors de la mission de terrain.

Création des panoramiques :

L'assemblage des photographies en vue panoramique est réalisé à l'aide d'un logiciel spécialisé en projection cylindrique (AUTOPANO GIGA).

Réalisation des photomontages :

Les photomontages sont réalisés avec le logiciel WindPRO en plusieurs étapes:

- Création du modèle numérique de terrain et insertion des éoliennes
- Superposition du modèle numérique et de la photographie panoramique
- Edition du photomontage

Afin de favoriser la compréhension des photomontages:

- Les rendus des éoliennes sont parfois forcés pour que l'on puisse les distinguer : la couleur utilisée est alors une couleur moins réaliste mais plus visible. Cela peut se traduire par une coloration plus foncée ou plus claire des éoliennes (qui ne seraient pas colorées ainsi dans la réalité) ;
- Pour une meilleure compréhension, sur les vues filaires, les éoliennes visibles sont numérotées et colorées en orange pour le projet éolien de la vallée bleue, bleu pour les projets en service, vert pour les projets accordés et rose pour les projets en instruction.

Limites :

Malgré tout le soin apporté à la réalisation des simulations visuelles, ces dernières comportent certaines limites:

- Absence de cinétique des éoliennes.
- Déformation liée à la réalisation des panoramas.
- Possibilités de légères imprécisions.

(Source : An Avel Energy)

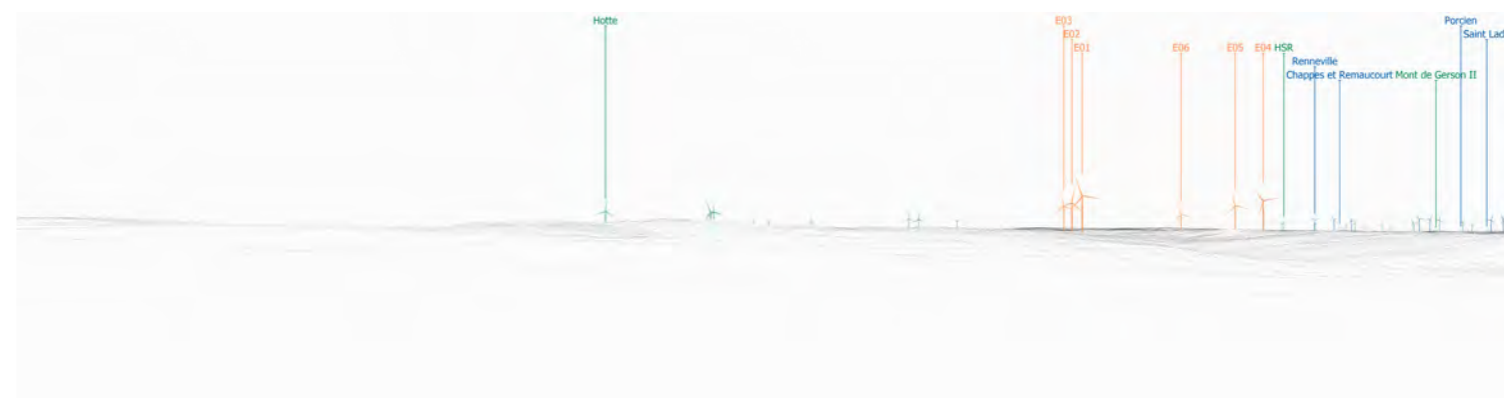


Fig. 188 : Modèle Numérique de Terrain et insertion des éoliennes



Fig. 189 : Vue filaire

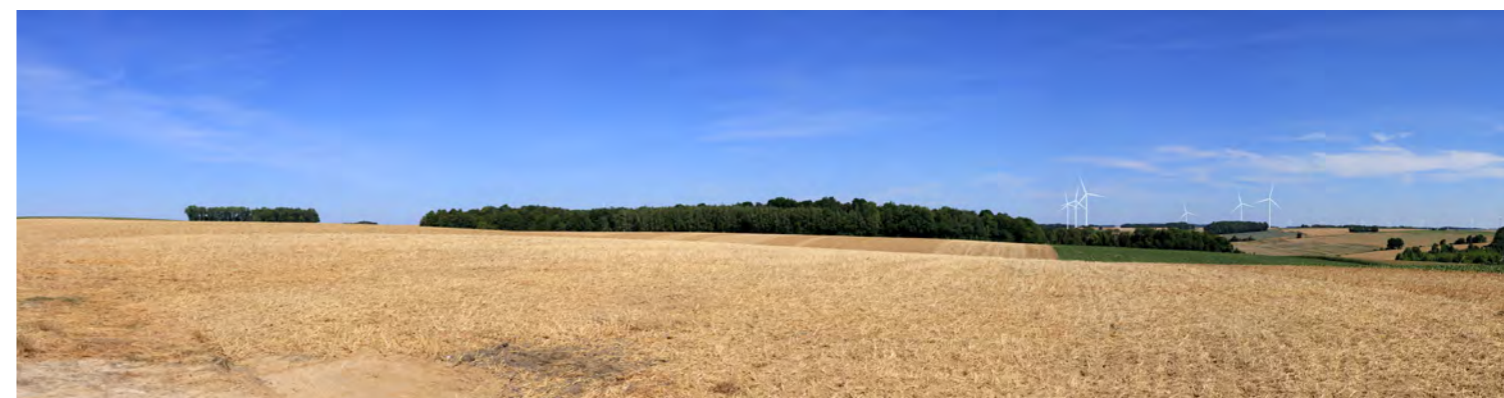


Fig. 190 : Photomontage

2.2 Présentation des photomontages

Les photomontages sont présentés ci-après par aires d'étude et thématiques, tout comme dans l'état initial. Pour chaque photomontage est notifié :

- La localisation du point de vue
- Le dimensionnement du projet
- Les références photographiques
- La photographie avec le projet légendé
- Le commentaire expliquant l'état initial et la perception du projet

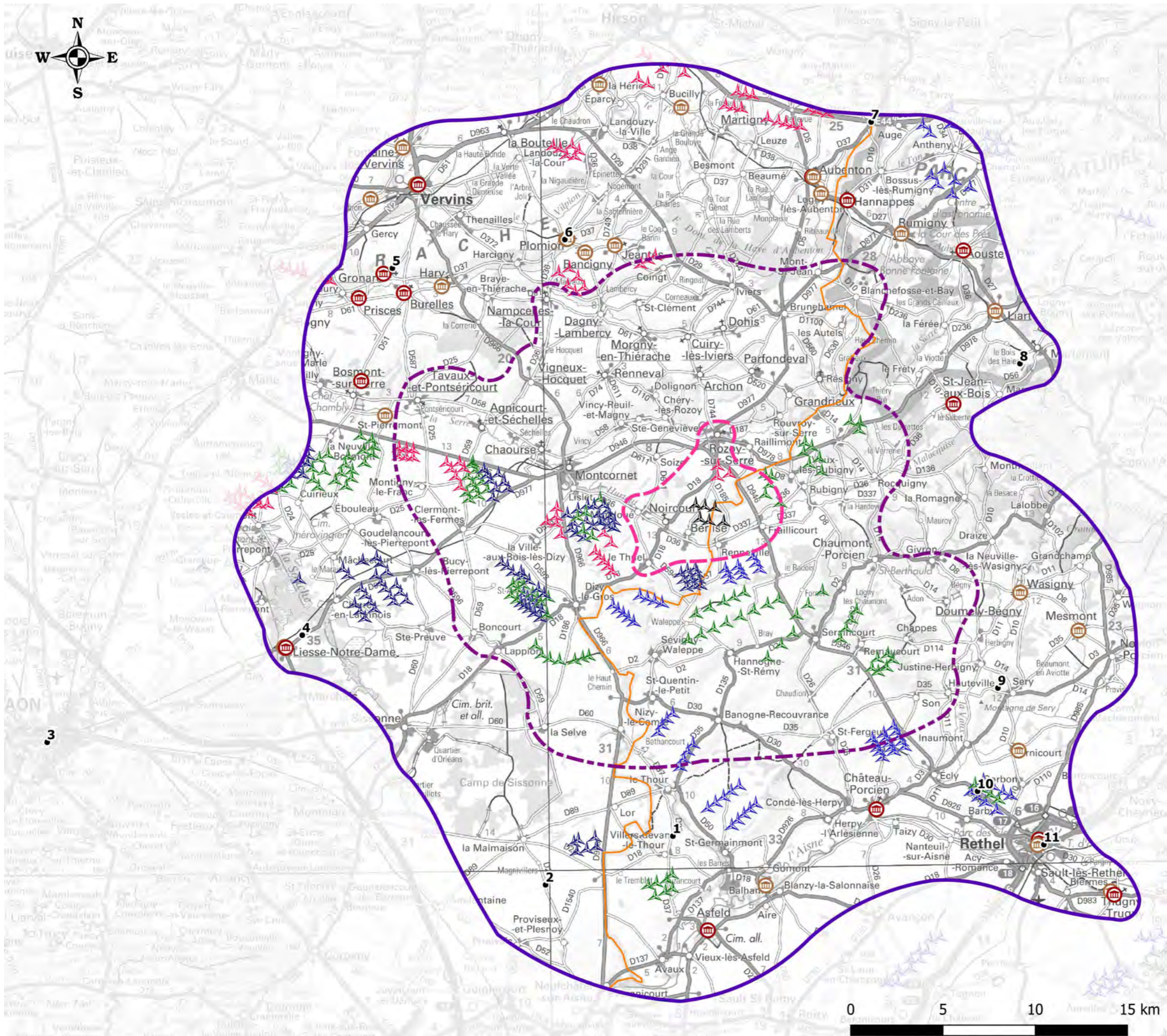
À la fin de chaque aire d'étude, une synthèse présente les impacts pour chaque thème étudié, en reprenant les tableaux de synthèse de l'état initial.

Les photomontages ont été réalisés par M. Antoine Kerboul d'**An Avel Energy**.

2.3 Liste des photomontages

Nom	Emplacement du point de vue	Interêt du point de vue	Coordonnées géographiques (Lambert 93)		Distance entre le point de vue et les éoliennes (en mètre)						
			X	Y	E01	E02	E03	E04	E05	E06	
AEE	1	D97 entre Villers-devant-le-Thour et Le Thour	Axe de communication, intervisibilité	779153	6935730	18 075	18 034	18 007	17 321	17 250	17 307
	2	D243 au Sud de Magnivillers	Axe de communication, bourg	772261	6933096	22 203	22 316	22 452	21 574	21 659	21 951
	3	Remparts de la butte de Laon (hors aire d'étude)	Paysage, tourisme,	745214	6940852	4 007	3 985	4 033	4 710	4 769	4 833
	4	D977 en sortie Est de Liesse-Notre-Dame	Axe de communication, bourg	759060	6946634	22 473	22 927	23 419	22 463	22 903	23 663
	5	Sortie Nord-Est de Gronard	Axe de communication, bourg	763993	6966545	20 760	21 211	21 698	21 424	21 884	22 550
	6	Centre de Plomion	Bourg	773298	6968082	15 949	16 253	16 591	16 746	17 075	17 504
	7	Croisement entre la D37 et la D1043	Axe de communication	789884	6974447	22 722	22 592	22 463	23 334	23 255	23 015
	8	Chemin au Sud-Ouest de l'accès à la butte de Marlemont	Axe de communication, intervisibilité	797882	6961296	19 023	18 593	18 135	19 131	18 741	18 052
	9	Table d'orientation du Mont de Sery	GR, intervisibilité	796771	6943757	19 187	18 714	18 207	18 593	18 105	17 387
	10	D946 entre Rethel et Ecly	Axe de communication, intervisibilité	795610	6938218	21 749	21 338	20 902	21 036	20 602	20 006
	11	Belvédère de Rethel	Paysage, tourisme, intervisibilité	799258	6935261	26 415	25 998	25 554	25 711	25 271	24 663
AER	12	D11 au croisement avec le chemin agricole menant à la ferme de la Vilaine	Axe de communication, ferme isolée, bourg	794457	6945163	16 482	16 008	15 503	15 888	15 400	14 682
	13	Mont Châtré	Axe de communication, intervisibilité, tourisme	788534	6948657	9 612	9 142	8 643	9 019	8 529	7 813
	14	D946 entre Seraincourt et Le radois	Axe de communication, intervisibilité	785103	6948618	6 983	6 588	6 184	6 265	5 833	5 274
	15	D2 entre Seigny-Waleppe et Hannogne-St-Rémy	Axe de communication, intervisibilité	780781	6945492	8 288	8 196	8 134	7 507	7 392	7 418
	16	Croisement entre la D966 et le chemin agricole, en sortie Nord de Nizy-le-Comte	Axe de communication, intervisibilité, bourg	776300	6942293	12 181	12 282	12 416	11 540	11 624	11 931
	17	Ferme de Beaumont	Axe de communication, ferme isolée, intervisibilité	778710	6949875	4 245	4 396	4 619	3 663	3 848	4 358
	18	D18 entre Dizy-le-Gros et Le Thuel	Axe de communication, intervisibilité	776294	6949618	5 833	6 142	6 505	5 491	5 819	6 472
	19	D592 au Sud-Ouest de La-Ville-aux-Bois-les-Dizy	Axe de communication, intervisibilité	770654	6950941	10 131	10 595	11 100	10 170	10 631	11 413
	20	D977, à hauteur du croisement avec la voie ferrée	Axe de communication, intervisibilité	769616	6953970	10 765	11 272	11 818	11 038	11 541	12 346
	21	Cimetière de Montcornet	Bourg	773572	6955281	37 441	37 888	38 371	37 402	37 831	38 576
	22	Croisement entre la D966 et le chemin agricole, au Nord-Ouest de Vigneux-Hocquet	Axe de communication, intervisibilité, bourg	770862	6961017	11 954	12 409	12 903	12 617	13 077	13 747
	23	Sortie Sud de Soize	Axe de communication, bourg	778357	6955885	2 925	3 350	3 829	3 662	4 074	4 690
	24	D744 en direction d'Archon	Axe de communication, intervisibilité	780156	6961720	7 938	8 051	8 206	8 720	8 880	9 056
	25	Sortie Ouest de Rouvroy-sur-Serre	Bourg, axe de communication	784326	6958347	6 025	5 775	5 545	6 495	6 331	6 014
	26	D337 au Nord-Est de Wadimont	Axe de communication, bourg	787249	6953648	6 855	6 348	5 804	6 652	6 175	5 386
AEI	27	D337, à l'est de Fraillcourt	Axe de communication, bourg	784353	6952492	4 164	3 658	3 117	3 763	3 258	2 454
	28	Rue de Tavaux à Fraillcourt, à hauteur de l'Eglise Notre-Dame	Monument historique, bourg	784095	6952606	3 884	3 377	2 836	3 493	2 989	2 185
	29	Chemin agricole à l'Est de Renneville	Paysage, intervisibilité	782397	6951702	2 886	2 493	2 131	2 199	1 741	1 223
	30	D37, en entrée Sud de Renneville	Bourg, axe de communication	781672	6951039	3 022	2 765	2 577	2 226	1 925	1 806
	31	Place des Marronniers au centre de Renneville	Bourg	781648	6951550	1 830	1 944	2 199	1 214	1 475	2 152
	32	Axe principal de Berlise (D362) au nord du franchissement de l'Hurtaut	Bourg, axe de communication	779930	6952005	6 974	7 486	8 036	7 402	7 909	8 693
	33	Centre-bourg de Berlise	Bourg	779984	6952221	1 608	1 731	2 008	1 009	1 310	2 027
	34	Centre-bourg du Thuel, au niveau d'une ouverture dans la trame bâtie	Bourg, intervisibilité	777960	6950457	4 111	4 367	4 690	3 681	3 978	4 612
	35	Mont Souffla sur la D18 entre Le Thuel et Noircourt	Axe de communication, paysage	778392	6951801	2 557	2 272	2 066	1 778	1 434	1 307
	36	Rue de Rozoy à Noircourt, à hauteur de l'Eglise Notre-Dame-de-l'Espérance	Monument historique, bourg	778845	6952490	2 009	2 376	2 822	1 848	2 302	3 091
	37	Coeur de Noircourt, face à l'église	Monument historique, bourg	778855	6952527	1 978	2 349	2 798	1 829	2 287	3 077
	38	Entrée Ouest de Montloué	Bourg	776908	6953522	3 488	3 988	4 528	3 747	4 253	5 055
	39	D36 en direction de Montloué	Axe de communication	776568	6953729	3 818	4 323	4 868	4 115	4 622	5 422
	40	D611, à hauteur de l'aire de stockage agricole	Axe de communication, intervisibilité	778175	6954326	2 279	2 790	3 339	2 779	3 273	4 030
	41	D977, au nord-ouest de Rozoy-sur-Serre	Bourg, axe de communication	782539	6958496	5 180	5 070	5 007	5 812	5 785	5 696
	42	D977, à hauteur de la Chapelle Notre-Dame à Rozoy-sur-Serre	Bourg, axe de communication	781952	6958114	4 604	4 539	4 531	5 275	5 292	5 280
	43	Franchissement de la Serre sur la D977 à Rozoy-sur-Serre	Bourg, axe de communication	781457	6957644	2 808	3 136	3 539	2 532	2 929	3 672
	44	Parvis de l'Eglise Saint-Laurent à Rozoy-sur-Serre	Monument historique, bourg	781431	6957162	3 537	3 505	3 552	4 232	4 287	4 357
	45	Chemin agricole menant à la Mainferme	Axe de communication, intervisibilité, ferme isolée	781841	6954241	1 523	1 092	750	1 735	1 538	1 413
	46	D18 entre Noircourt et Rozoy-sur-Serre	Axe de communication, paysage	780507	6954468	699	864	1 268	1 467	1 696	2 162
	47	D372, entre Berlise et Rozoy-sur-Serre (vue A et B)	Axe de communication, paysage	780546	6953386	422	466	919	389	759	1 481

Fig. 191 : Tableau récapitulatif des points de vue, de leur localisation et de la thématique traitée



Points de vue

Aire d'étude éloignée

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Août 2020

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

- Eoliennes du parc de la Vallée Bleue
- Limites administratives*
- Limite départementale Aisne/Ardennes
- Aires d'étude*
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Points de vue*
- Localisation
- Parcs éoliens riverains*
- Eoliennes construites
- Eoliennes accordées
- Eoliennes en instruction
- Momuments historiques de l'AEE*
- Classé
- Inscrit

3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : ANALYSE DES IMPACTS



PHOTOMONTAGE N°1 : VUE DEPUIS LA DÉPARTEMENTALE 97 ENTRE VILLERS-DEVANT-LE-THOUR ET LE THOUR

Données techniques du photomontage

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date
x	y		
779153	6935730	105 m	23/07/2018
Heure	Focale	Azimut	Champ
18h59	50mm	20°	120°

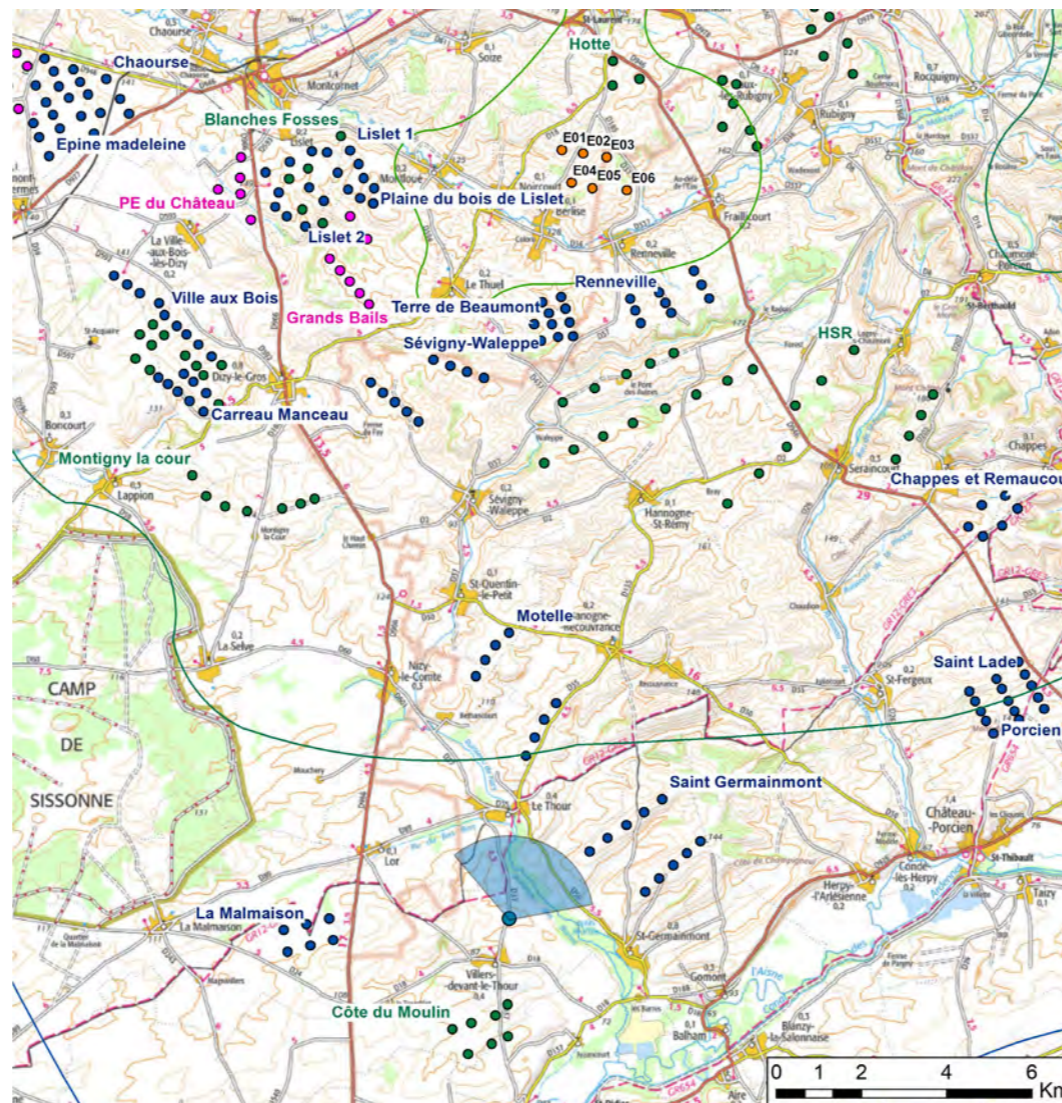
Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée
6/6	E05 / 17 250 m	E01 / 18 075 m

Commentaires

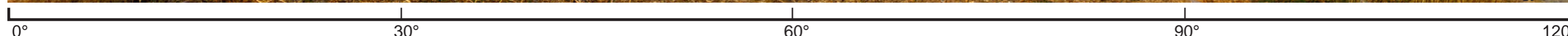
La D97 est un axe de communication très ouvert sur le territoire qu'elle traverse, et qui suit les variations topographiques. Ce point de vue situé sur un point haut offre une vue panoramique sur le paysage en contrebas. Il s'agit d'un parcellaire agricole ponctué de quelques masses boisées, on observe notamment le cortège végétal qui accompagne le ruisseau des Barres dans son sillage. L'éolien est très présent dans ce paysage. Les parcs les plus prégnants sont, d'Ouest en Est, celui de la Motelle, de Renneville, de Saint Germainmont et de Saint Lade. Ils se superposent en avant des parcs de la Plaine du bois de Lislet, de Sévigny-Waleppe, de la Terre de Beaumont ainsi que des parcs accordés de la Hotte, de Thiérache et d'HSR.

Les éoliennes du futur parc de la Vallée Bleue se superposeront en arrière-plan du parc de Renneville et viendront densifier le motif existant. Toutefois, leur taille apparente reste faible à cette échelle d'étude.

L'impact est nul à faible.



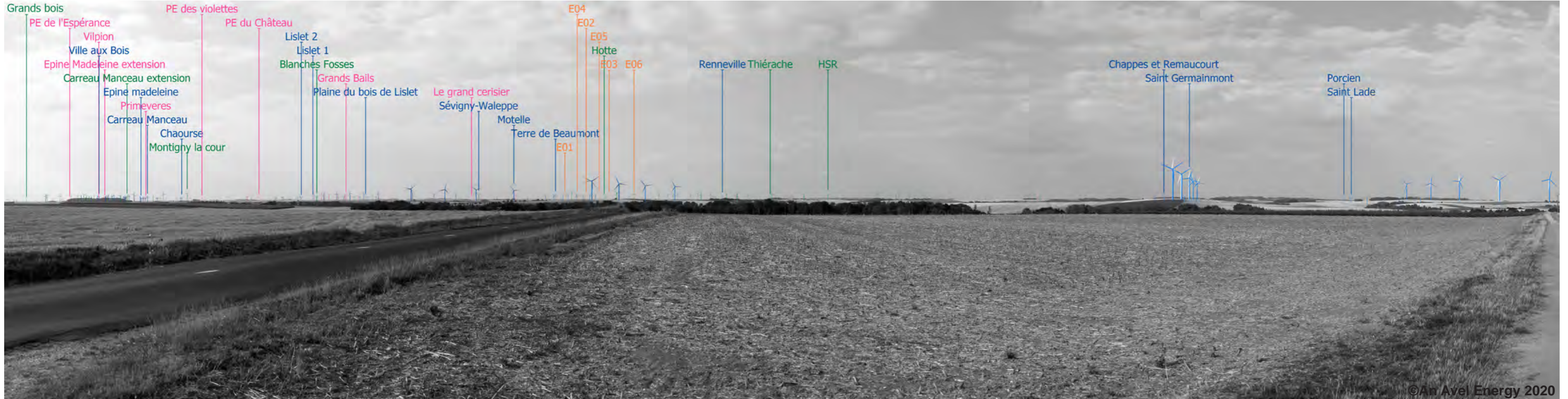
Etat initial 120°



PHOTOMONTAGE N°1 : VUE DEPUIS LA DÉPARTEMENTALE 97 ENTRE VILLERS-DEVANT-LE-THOUR ET LE THOUR



Vue filaire 120°



Vue panoramique 120°



PHOTOMONTAGE N°1 : VUE DEPUIS LA DÉPARTEMENTALE 97 ENTRE VILLERS-DEVANT-LE-THOUR ET LE THOUR



©An Avel Energy 2020

Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 38 cm (format A3)

PHOTOMONTAGE N°1 : VUE DEPUIS LA DÉPARTEMENTALE 97 ENTRE VILLERS-DEVANT-LE-THOUR ET LE THOUR



©An Avel Energy 2020

Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 38 cm (format A3)

PHOTOMONTAGE N°2 : VUE DEPUIS LA D243 AU SUD DE MAGNIVILLERS

Données techniques du photomontage

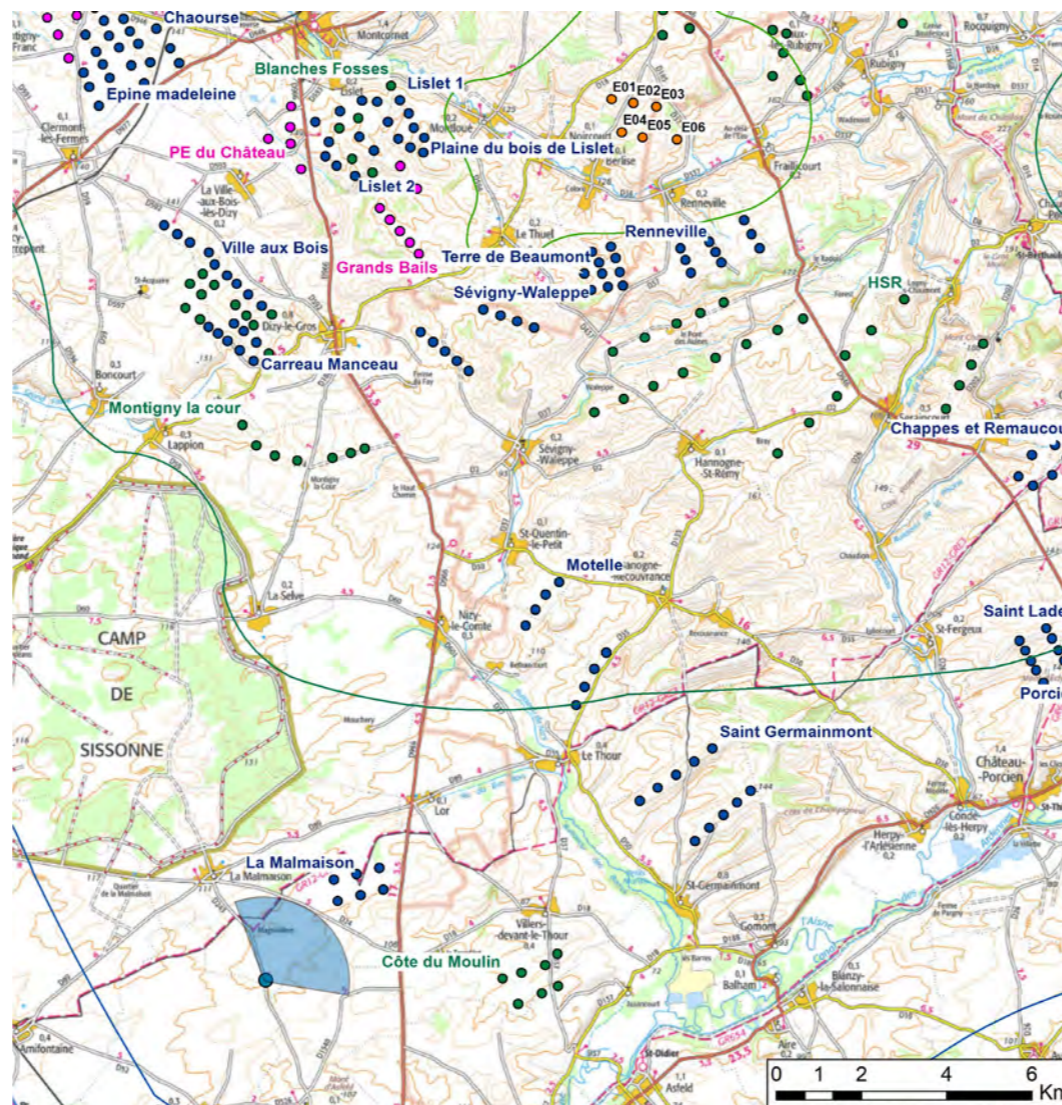
Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date
x	y		
772261	6933096	100 m	23/07/2018
Heure	Focale	Azimut	Champ
19h16	50mm	38°	120°
Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée	
6/6	E04 / 21 574 m	E03 / 22 452 m	

Commentaires

Depuis la D243, la vue est dégagée sur un espace ouvert de champs. Les boisements sont nombreux et de taille importante, notamment celui du Camp de Sissonne, qui se dessine dans l'axe de la route. Les éoliennes constituent les repères verticaux de ce paysage, de par leur nombre élevé couplé à la prégnance peu importante des boisements qui ne masquent que les machines les plus lointaines. Le parc de la Malmaison s'élève au-dessus des cultures en direction du Nord. Sa prégnance dépasse celle des autres parcs visibles, qui sont situés en arrière de ce dernier. D'Ouest en Est, on observe les parcs existants de la Terre de Beaumont, de Renneville, Chappes et Rémaucourt et enfin Saint Lade, ainsi que les parcs accordés de la Hotte, de Thiérache, d'HSR, et de Côte du Moulin.

Seules les éolienne E3, E4 et E5 du futur parc de la Vallée Bleue seront perceptibles en direction du Nord-Est, en arrière du parc de la Terre de Beaumont. Le reste du parc sera masqué par les boisements. De plus, les machines visibles présenteront une taille similaire aux arbres, respectant les rapports d'échelle de ce paysage.

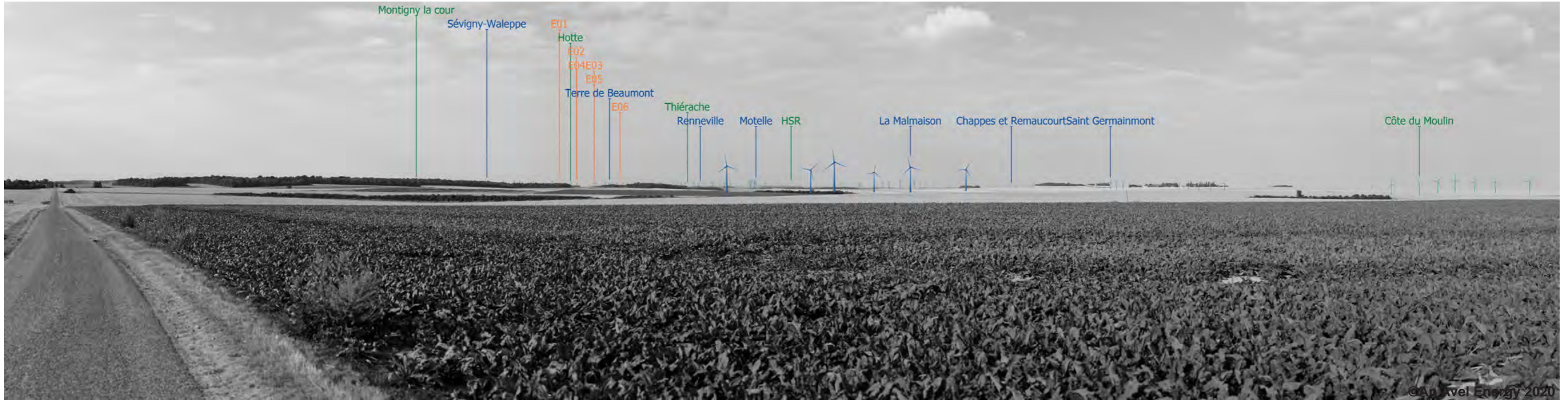
L'impact est nul à faible.



PHOTOMONTAGE N°2 : VUE DEPUIS LA D243 AU SUD DE MAGNIVILLERS



Vue filaire 120°



Vue panoramique 120°



PHOTOMONTAGE N°2 : VUE DEPUIS LA D243 AU SUD DE MAGNIVILLERS



©An Avel Energy 2020

Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 38 cm (format A3)

PHOTOMONTAGE N°2 : VUE DEPUIS LA D243 AU SUD DE MAGNIVILLERS



©An Avel Energy 2020

Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 38 cm (format A3)

PHOTOMONTAGE N°3 : VUE DEPUIS LES REMPARTS DE LA BUTTE DE LAON (HORS AIRE D'ÉTUDE)

Données techniques du photomontage

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date
x	y		
745214	6940852	173 m	15/05/2020
Heure	Focale	Azimut	Champ
18h01	50mm	62°	120°

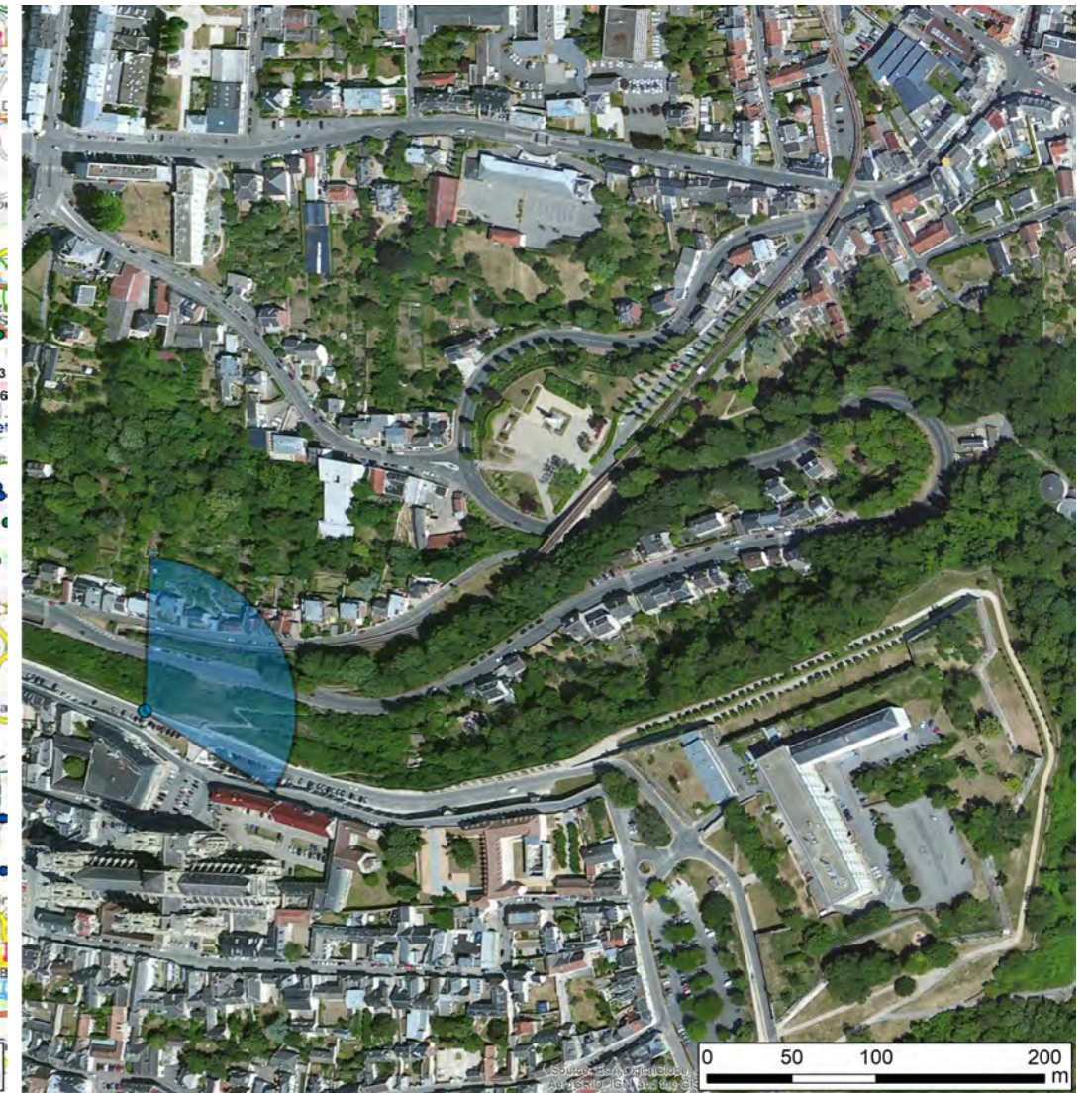
Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée
6/6	E02 / 3 985 m	E06 / 4 833 m

Commentaires

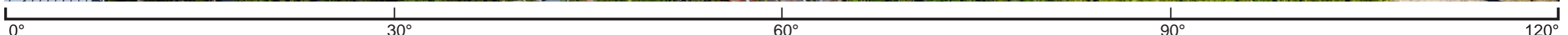
La ville de Laon dispose d'un centre historique construit sur un promontoire rocheux depuis lequel les vues sur le paysage environnant sont remarquables. En effet, depuis les remparts de la vieille ville et le parvis de la cathédrale, un large panorama à 180° s'offre à son observateur en direction du Nord. Il met en avant la plénitude des Plaines de grande culture. Ce point culminant surplombe la ville de Laon et son urbanisation récente, étalée et mixant quartiers de grands ensembles, quartiers pavillonnaires ou encore zones industrielles. Les contours de la ville sont difficilement identifiables et son étalement urbain semble se poursuivre sur les terres agricoles. Par temps clair, en éloignant le regard au-delà de la ville, le domaine agricole redevient majoritaire et une multitude d'éoliennes apparaissent à l'horizon. Le motif éolien est très présent et dessine une ligne dense de parcs.

Les futures éoliennes de la Vallée Bleue s'insèrent dans ce contexte. A plus de 37 km des remparts, elles se fondent dans un motif éolien déjà présent et où l'angle vertical de ces installations est très peu prégnant.

L'impact est nul.



Etat initial 120°



PHOTOMONTAGE N°3 : VUE DEPUIS LES REMPARTS DE LA BUTTE DE LAON (HORS AIRE D'ÉTUDE)



Vue filaire 120°



Vue panoramique 120°



PHOTOMONTAGE N°3 : VUE DEPUIS LES REMPARTS DE LA BUTTE DE LAON (HORS AIRE D'ÉTUDE)



Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 38 cm (format A3)

PHOTOMONTAGE N°3 : VUE DEPUIS LES REMPARTS DE LA BUTTE DE LAON (HORS AIRE D'ÉTUDE)



Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 38 cm (format A3)

PHOTOMONTAGE N°4 : VUE DEPUIS LA D977 EN SORTIE EST DE LIESSE-NOTRE-DAME

Données techniques du photomontage

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date
x	y		
759060	6946634	75 m	23/07/2018
Heure	Focale	Azimut	Champ
20h03	50mm	59°	120°

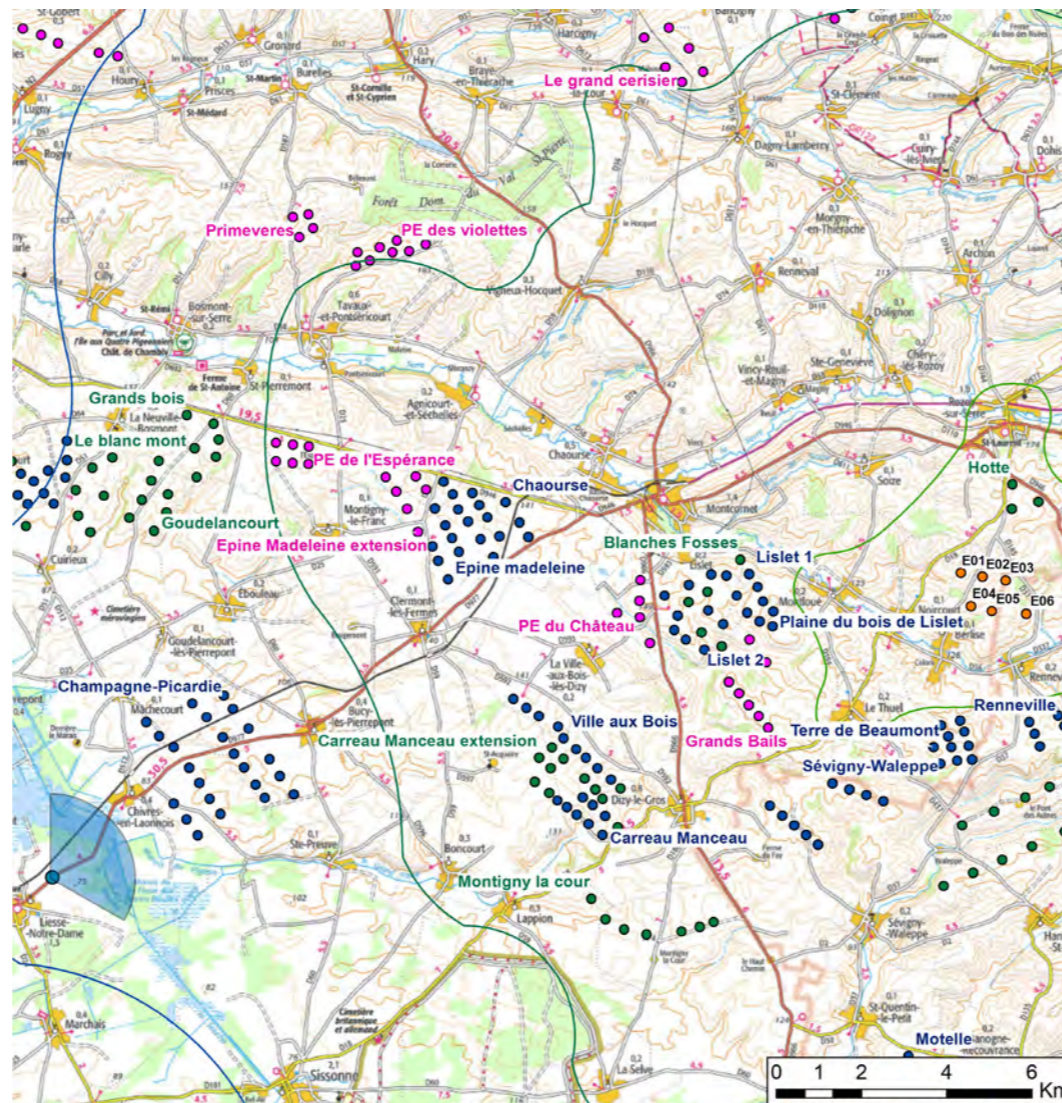
Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée
0/6	E04 / 22 463 m	E06 / 23 663 m

Commentaires

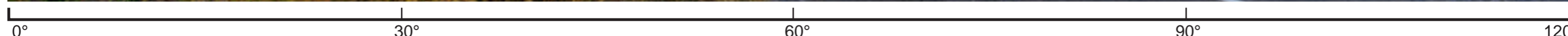
Les Marais de la Fosse aux Blanc Boullés s'implantent à l'extrême Sud-Ouest de l'aire d'étude éloignée, Ils se présentent sous la forme d'une masse boisée qui bloque le regard dès le second-plan depuis la D977, en sortie est du bourg de Liesse-Notre-Dame. De part et d'autre de la route se déroule une plaine cultivée. Les rotors des éoliennes du parc de Champagne Picarde, qui dépassent au-dessus des cimes, sont les seules traces visibles du motif éolien qui ponctue le territoire.

Étant donné la distance qui le sépare de l'observateur, le parc de la Vallée Bleue n'aura qu'une très faible hauteur apparente, bien inférieur à celle des parcs visibles. Aussi, les éoliennes ne dépasseront pas les masques boisés, et seront entièrement occultées par la végétation dense.

L'impact est nul.



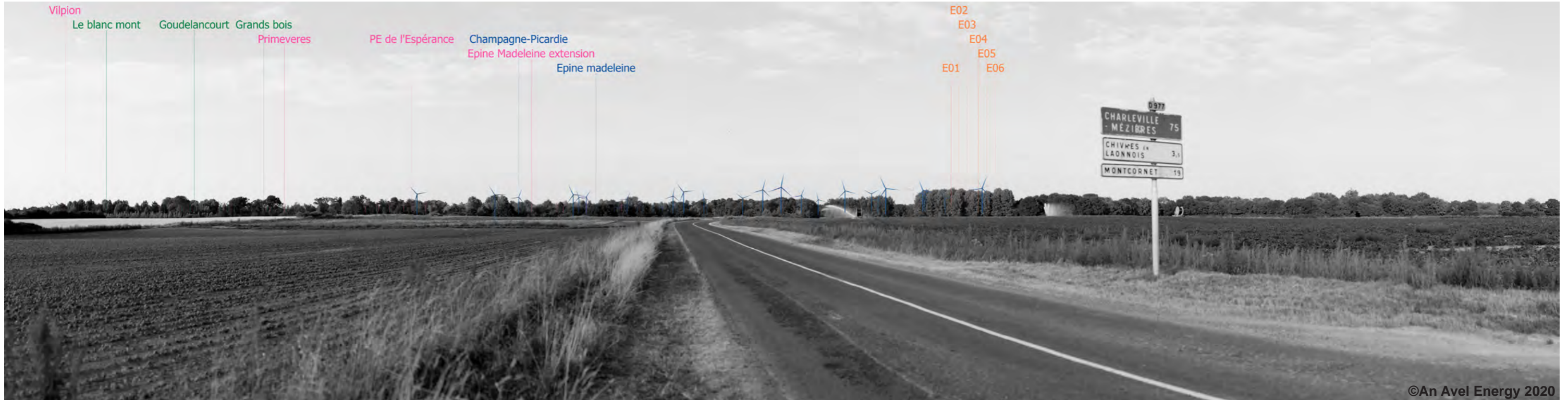
Etat initial 120°



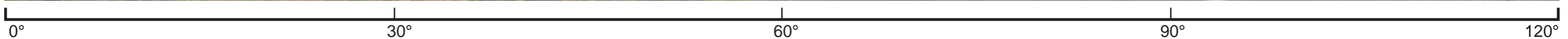
PHOTOMONTAGE N°4 : VUE DEPUIS LA D977 EN SORTIE EST DE LIESSE-NOTRE-DAME



Vue filaire 120°



Vue panoramique 120°



PHOTOMONTAGE N°4 : VUE DEPUIS LA D977 EN SORTIE EST DE LIESSE-NOTRE-DAME



Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 38 cm (format A3)

PHOTOMONTAGE N°4 : VUE DEPUIS LA D977 EN SORTIE EST DE LIESSE-NOTRE-DAME



Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 38 cm (format A3)

PHOTOMONTAGE N°5 : VUE DEPUIS LA SORTIE NORD-EST DE GRONARD

Données techniques du photomontage

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date
x	y		
763993	6966545	146,9 m	24/07/2018
Heure	Focale	Azimut	Champ
14h39	50mm	126°	120°

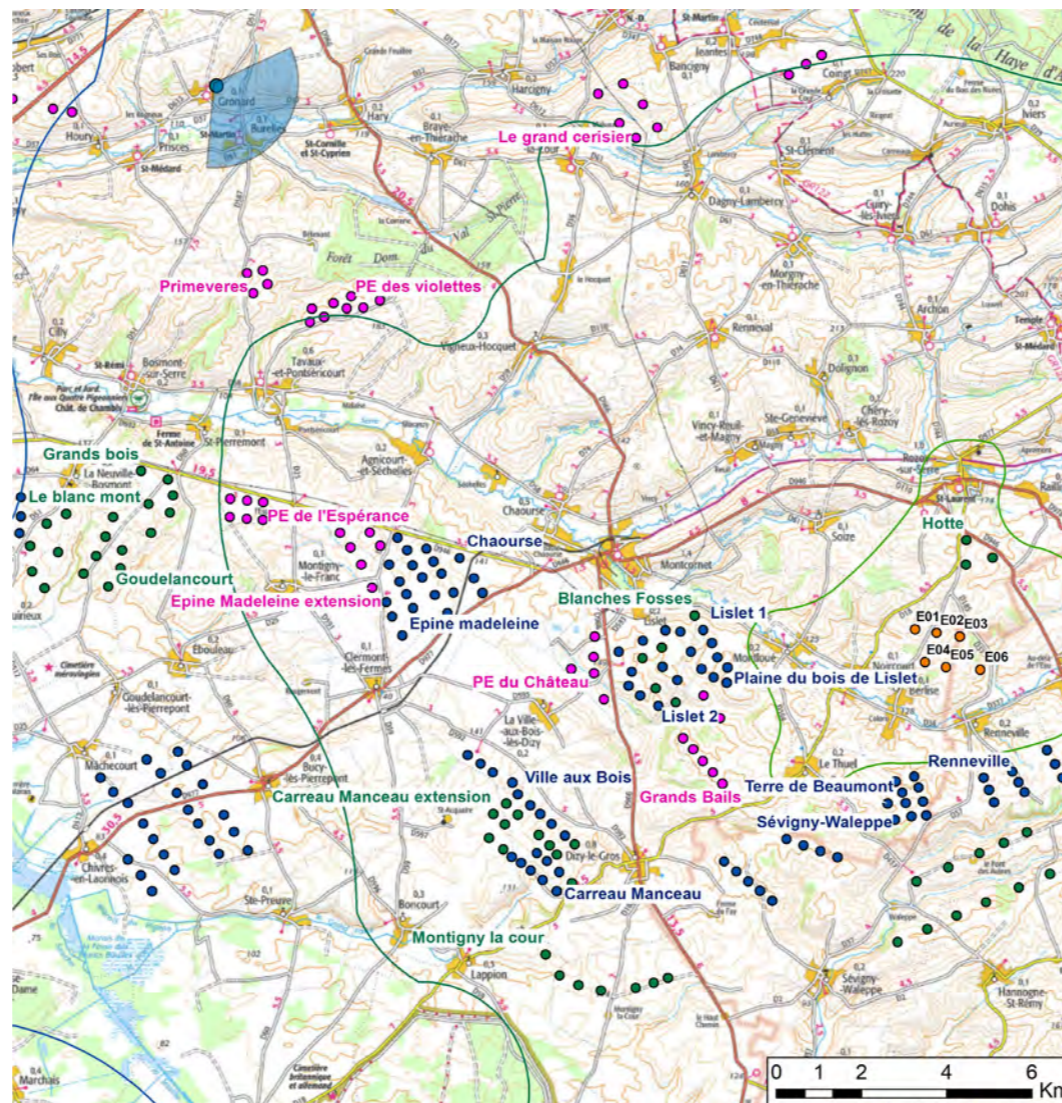
Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée
0/6	E01 / 20 760 m	E06 / 22 550 m

Commentaires

La vue qui s'offre au regard en sortie Nord-Est de Gronard illustre le relief ondulé et le caractère boisé du territoire d'étude. La vallée de la rivière Brune crée la dépression majeure visible depuis ce point de vue et induit une végétation dense. La forêt domaniale du Val Saint-Pierre, qui s'étale sur l'horizon en direction du Sud-Est, constitue un massif boisé d'importance. Dans ce paysage vallonné et boisé caractéristique de la Thiérache, aucun parc éolien n'est visible.

Le futur parc de la Vallée Bleue ne sera pas perceptible. Il sera entièrement masqué par les variations de la topographie.

L'impact est nul.



Etat initial 120°



0° 30° 60° 90° 120°

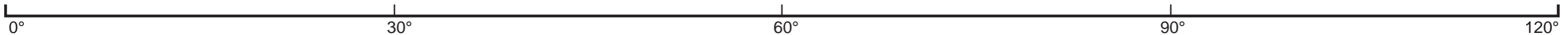
PHOTOMONTAGE N°5 : VUE DEPUIS LA SORTIE NORD-EST DE GRONARD



Vue filaire 120°



Vue panoramique 120°



PHOTOMONTAGE N°5 : VUE DEPUIS LA SORTIE NORD-EST DE GRONARD



Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 38 cm (format A3)

PHOTOMONTAGE N°5 : VUE DEPUIS LA SORTIE NORD-EST DE GRONARD



©An Avel Energy 2020

Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 38 cm (format A3)

PHOTOMONTAGE N°6 : VUE DEPUIS LE CENTRE DE PLOMION

Données techniques du photomontage

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date
x	y		
773298	6968082	177 m	15/05/2020
Heure	Focale	Azimut	Champ
14h47	50mm	136°	120°

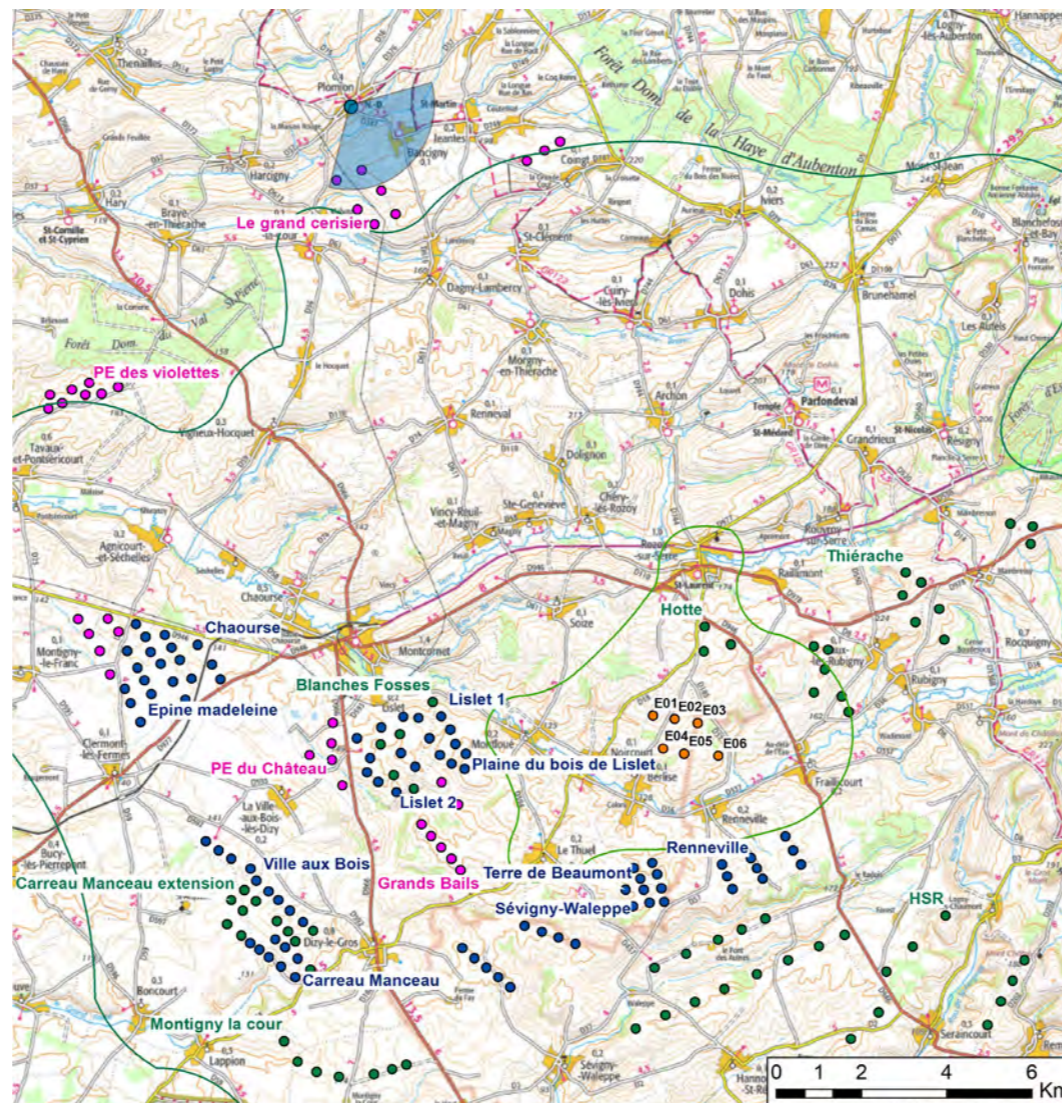
Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée
0/6	E01 / 15 949 m	E06 / 17 504 m

Commentaires

Situé au nord-ouest du projet éolien de la Vallée Bleue, la petite commune de Plomion s'est implantée sur le versant nord du ruisseau de l'Hurtaut. Avec son église et ses halles inscrites au titre des monuments historiques, le bourg de Plomion surplombe la petite vallée. Si depuis les parvis de ces monuments les vues sur l'environnement extérieur sont limitées, des ouvertures paysagères se dessinent plus à l'est, à proximité du monuments aux morts entre des habitations. Elles laissent supposer de potentielles covisibilités entre le futur parc éolien et l'église de Plomion notamment.

Pourtant, distant de plus de 16km, les futures éoliennes seront invisibles. Le contexte urbain du centre-bourg et le relief existant masquent totalement le projet. Depuis ce point de vue, seule une partie des pales du parc éolien instruit du Grand Cerisier sera perceptible au-dessus des habitations.

L'impact est nul.



Etat initial 120°

Bancigny

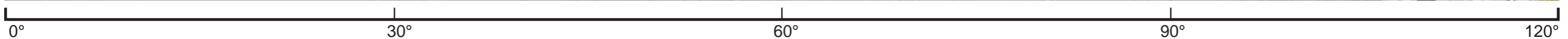
PHOTOMONTAGE N°6 : VUE DEPUIS LE CENTRE DE PLOMION



Vue filaire 120°



Vue panoramique 120°

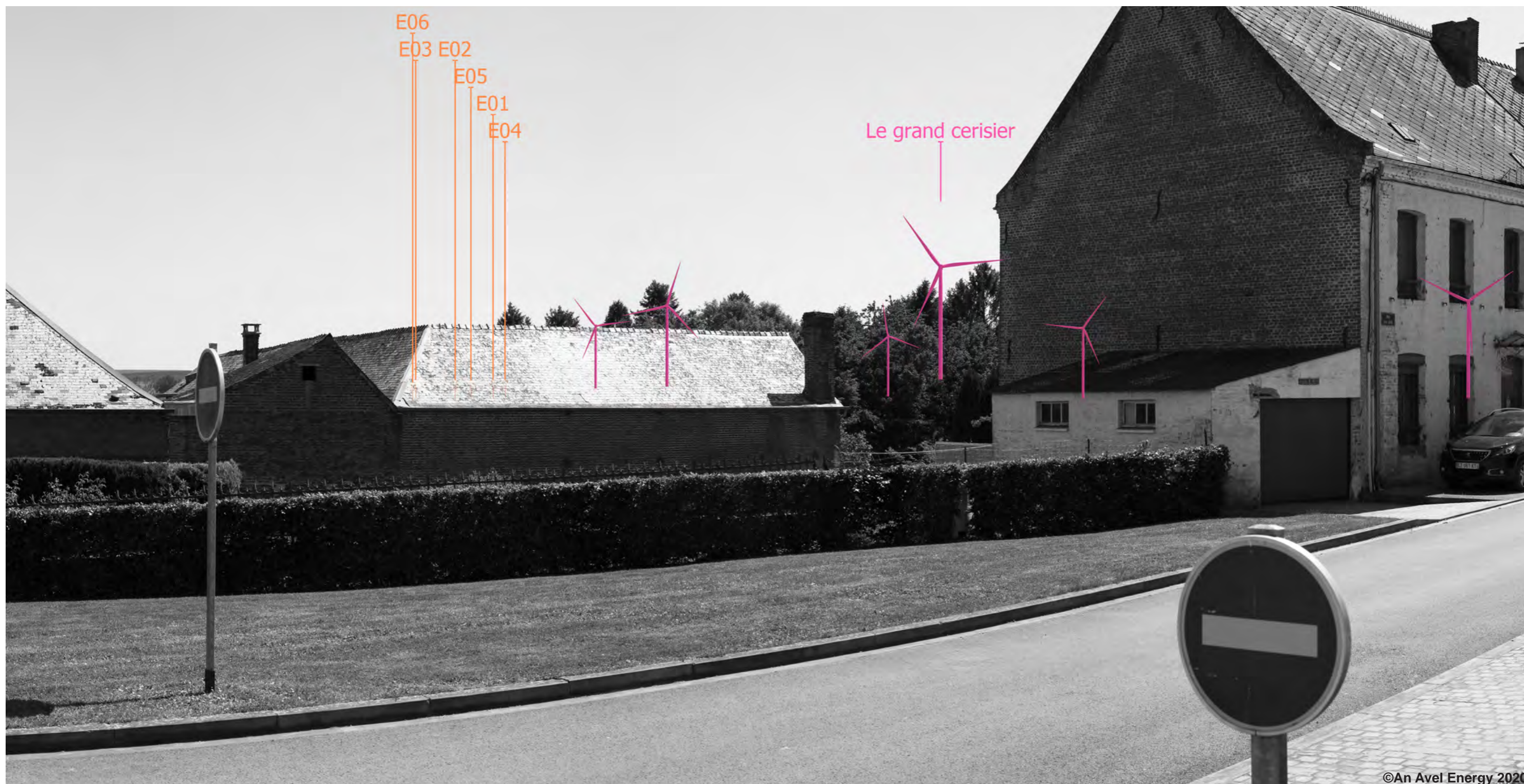


PHOTOMONTAGE N°6 : VUE DEPUIS LE CENTRE DE PLOMION



Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 38 cm (format A3)

PHOTOMONTAGE N°6 : VUE DEPUIS LE CENTRE DE PLOMION



©An Avel Energy 2020

Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 38 cm (format A3)

PHOTOMONTAGE N°7 : VUE DEPUIS LE CROISEMENT ENTRE LA D37 ET LA D1043

Données techniques du photomontage

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date
x	y		
789884	6974447	244 m	23/07/2018
Heure	Focale	Azimut	Champ
12h22	50mm	227°	120°

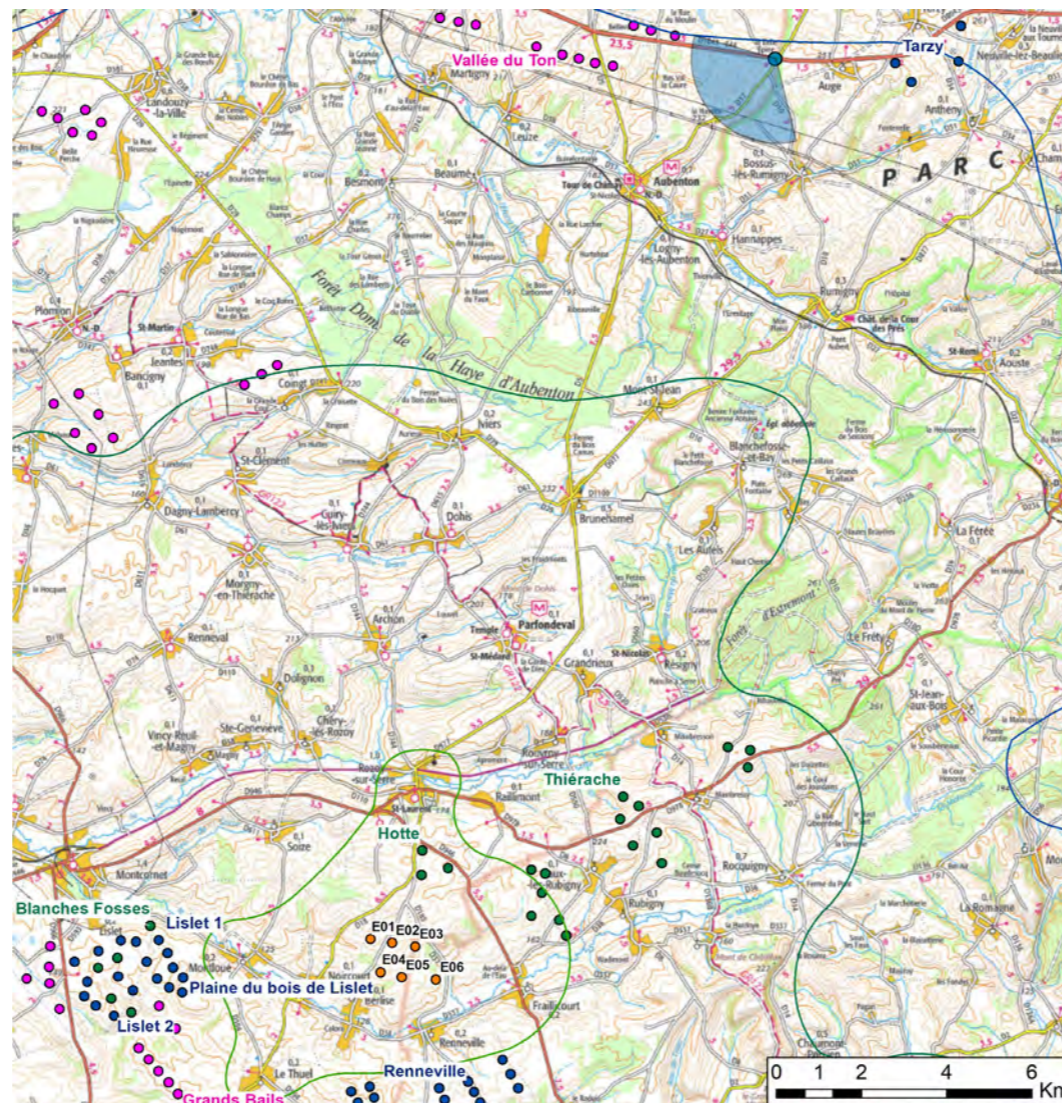
Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée
2/6	E03 / 22 463 m	E04 / 23 334 m

Commentaires

La D1043 longe la limite de l'aire d'étude éloignée au Nord-Est et sillonne les Crêtes Préardennaises. Au croisement avec la D37, les parcelles agricoles ondulent au gré des variations du relief. Les masses arbustives s'implantent çà et là et délimitent les parcelles. La forêt domaniale d'Aubenton se dessine sur l'horizon, et bloque toute vue sur les éléments situés en arrière. Aucun parc existant n'est visible depuis ce point de vue.

Quant au futur parc de la Vallée Bleue, il ne sera pas perceptible. Il sera masqué par la forêt domaniale d'Aubenton.

L'impact est nul.



Etat initial 120°



PHOTOMONTAGE N°7 : VUE DEPUIS LE CROISEMENT ENTRE LA D37 ET LA D1043



Vue filaire 120°



Vue panoramique 120°



PHOTOMONTAGE N°7 : VUE DEPUIS LE CROISEMENT ENTRE LA D37 ET LA D1043



Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 38 cm (format A3)